



# Conseil économique et social

Distr. générale  
4 juillet 2016

Français  
Original: anglais

---

## Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

### Soixante-douzième session

Bangkok, 15-19 mai 2016

## Compte rendu des travaux

### Point 1 de l'ordre du jour

#### Ouverture de la session

#### Segment hauts responsables

1. Le Segment hauts responsables a été ouvert par la Secrétaire exécutive le 15 mai 2016. La Secrétaire exécutive a prononcé une déclaration de bienvenue.

#### Segment ministériel

2. Le Président de la soixante et onzième session, M. Josia Voreqe Bainimarama (Fidji), a présidé la séance d'ouverture du Segment ministériel de la soixante-douzième session, tenue le 17 mai 2016. La Secrétaire exécutive a transmis le message du Secrétaire général et prononcé des allocutions de bienvenue et de politique générale. M. Anantaporn Kanjanarat, Ministre de l'énergie thaïlandais, a prononcé l'allocution d'ouverture au nom du Gouvernement thaïlandais.

### Point 2 de l'ordre du jour

#### Organe spécial pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les pays insulaires en développement du Pacifique

3. La Commission était saisie de la note du secrétariat sur la mise en œuvre régionale du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 (E/ESCAP/72/1), de la note du secrétariat sur la mise en œuvre régionale du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024 (E/ESCAP/72/2), de la note du secrétariat sur l'appui de la CESAP à la mise en œuvre des objectifs de développement durable dans le Pacifique (E/ESCAP/72/3) et de la note du secrétariat sur l'appui à la réalisation des objectifs de développement durable par les pays ayant des besoins particuliers en Asie et dans le Pacifique (E/ESCAP/72/4).

4. Les représentants des pays ci-après ont fait des déclarations: Bangladesh; Bhoutan; Indonésie; Iran (République islamique d'); Népal; République de Corée; République démocratique populaire lao; Samoa; et Vanuatu.

5. La Commission a félicité le secrétariat de l'appui apporté aux pays ayant des besoins particuliers, notamment les travaux d'analyse présentés dans le document intitulé *Asia-Pacific Countries with Special Needs Development Report 2016*.

6. La Commission a noté que le nouveau cadre analytique établi par le secrétariat donnait un aperçu des liens, des synergies et des arbitrages entre les différents objectifs et cibles définis dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 pour chaque pays. Elle a noté également l'importance que présentaient les politiques et stratégies d'inspiration locale pour la mise en œuvre du Programme 2030 et a estimé qu'il fallait tenir compte de la situation, du niveau de développement et des capacités des différents pays.

7. La Commission a pris acte des progrès accomplis par les pays ayant des besoins particuliers s'agissant de la réduction de la pauvreté, de l'ouverture accrue des marchés, de l'amélioration de la connectivité des transports, de la diminution des délais de transit et de la satisfaction aux critères leur permettant de sortir de la catégorie des pays les moins avancés. Elle a noté toutefois que la majorité de ces pays rencontraient encore des problèmes importants, en particulier en ce qui concerne la diversification de leur économie, qui était essentielle pour réduire la vulnérabilité économique, accroître le produit national brut (PNB) et présenter des avantages compétitifs. Les chocs extérieurs, y compris les catastrophes naturelles et les risques climatiques, avaient aussi entravé leurs efforts de développement et retardé leur sortie de la catégorie des pays les moins avancés.

8. La Commission a reconnu que la mise en œuvre des programmes d'action mondiaux et des objectifs de développement durable faisait partie intégrante des plans de développement nationaux dans de nombreux pays de la région ayant des besoins particuliers.

9. La Commission a noté que, bien que les pays les moins avancés de la région aient atteint ou soient en passe d'atteindre l'objectif fixé dans le Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020, à savoir une croissance annuelle de 7 %, les réalisations concernant les objectifs du Millénaire pour le développement étaient variables, ce qui montrait que les bienfaits de la croissance étaient répartis inégalement entre les pays les moins avancés.

10. La Commission a souligné qu'il importait de parvenir effectivement à la connectivité des transports régionaux et de donner libre accès aux ports maritimes en supprimant les obstacles aux frontières et a prié le secrétariat de continuer d'aider au partage du savoir et au renforcement des capacités afin de promouvoir la connectivité effective des transports régionaux.

11. La Commission a reconnu les problèmes propres aux pays en développement sans littoral, notamment ceux qui figuraient aussi parmi les pays les moins avancés. L'insuffisance des infrastructures et le manque d'accès aux ports maritimes se traduisaient par des coûts de transport élevés. La mauvaise connectivité des transports faisait obstacle au développement socioéconomique et à une plus grande intégration dans l'économie mondiale. À cet égard, la Commission a noté que les concertations politiques organisées par le secrétariat contribuaient dans une large mesure au renforcement de la connectivité dans la sous-région et elle a appuyé fermement l'idée de l'élaboration d'un plan-cadre général à cet effet.

12. La Commission a reconnu également l'importance de l'Accord sur les véhicules à moteur conclu entre le Bangladesh, le Bhoutan, l'Inde et le Népal. Elle a salué l'organisation de la Conférence ministérielle sur les transports, manifestation importante permettant d'aborder les politiques pertinentes dans le domaine de la connectivité des transports, étant donné qu'une connectivité des transports efficiente et efficace était indispensable à la réalisation des objectifs de développement durable.

13. La Commission a réaffirmé la nécessité d'apporter une assistance technique aux pays ayant des besoins particuliers dans des domaines tels que la mise en place d'une infrastructure matérielle et la création de capacités institutionnelles afin d'élaborer et d'appliquer des stratégies relatives à la conservation des systèmes hydrologiques et à la captation des eaux de pluie, y compris la recharge des aquifères, dans les zones urbaines.

14. La Commission a reconnu que les changements climatiques constituaient un problème pour bon nombre des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement de la région; elle s'est associée aux initiatives prises actuellement par ces pays pour prévenir la dégradation du milieu naturel grâce à une consommation et à une production durables ainsi qu'à leurs actions prioritaires axées sur les changements climatiques, conformément au Programme 2030. Une délégation a souligné que le financement de l'action climatique devrait s'ajouter au niveau actuel de l'aide publique au développement (APD).

15. La Commission a noté que les pays de la région Asie-Pacifique ayant des besoins particuliers nécessitaient des ressources supplémentaires pour financer l'action relative au développement durable. À cet égard, les partenaires de développement ont été appelés à respecter leurs engagements et leurs obligations et à apporter une coopération et un soutien plus larges aux pays les plus vulnérables, tels que les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, en vue de la mise en œuvre du Programme 2030. Compte tenu de la vulnérabilité économique actuelle des pays les moins avancés, l'APD devrait continuer de jouer un rôle essentiel en comblant les déficits de financement pour les aider à faire des progrès et à parvenir au développement durable par la coopération Nord-Sud, Sud-Sud et triangulaire.

16. La Commission a souligné qu'il était essentiel que les partenaires de développement et les donateurs apportent un appui durable et concerté et elle a prié le secrétariat d'établir des synergies entre les besoins et les actions des pays ayant des besoins particuliers et les partenaires de développement, en facilitant une compréhension commune des objectifs de développement durable, notamment des indicateurs devant être utilisés aux fins du suivi et de l'évaluation. Une délégation a souligné que l'exercice de suivi et d'évaluation mené par les partenaires de développement était essentiel pour aider les pays les moins avancés.

17. Certaines délégations ont prié le secrétariat de continuer d'aider les pays ayant des besoins particuliers, par exemple en assurant le suivi du financement destiné au programme de développement et en organisant des forums pour favoriser les débats au niveau régional dans ce domaine, en normalisant et en harmonisant les activités visant à atteindre les objectifs de développement durable, en institutionnalisant le savoir-faire aux fins de l'exécution du Programme 2030, ainsi qu'en promouvant le transfert de

technologie et l'appui apporté par les partenaires de développement aux pays les moins avancés à cette fin.

### Échange de haut niveau

18. L'échange de haut niveau sur la réalisation des objectifs de développement durable dans les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement de la région Asie-Pacifique s'est concentré sur les modalités permettant d'atteindre les objectifs propres à chaque pays. Les liens entre le Programme 2030 et les programmes d'action mondiaux ont été examinés, et les discussions ont porté principalement sur les stratégies que pourraient adopter les pays de la région ayant des besoins particuliers pour mettre en œuvre ces programmes ambitieux.

19. La table ronde a été animée par M. Maatia Toafa, Vice-Premier Ministre et Ministre des finances et du développement économique des Tuvalu. Ont participé à la table ronde:

- a) M. Ly Thuch, Ministre d'État, Président du Comité national pour la CESAP et Vice-Président du Comité national de gestion des catastrophes (Cambodge);
- b) M. Abdul Sattar Murad, Ministre de l'économie (Afghanistan);
- c) M. Inia B. Seruiratu, Ministre de l'agriculture, du développement rural et maritime et de la gestion des catastrophes naturelles (Fidji);
- d) M. Kikeo Chanthabury, Vice-Ministre de la planification et de l'investissement (République démocratique populaire lao);
- e) M. Sahib Mammadov, Ministre adjoint de l'économie (Azerbaïdjan);
- f) M. Gankhuyag Damba, Secrétaire d'État du Ministère des affaires étrangères (Mongolie);
- g) M. Bambang Susantono, Vice-Président en charge de la gestion du savoir et du développement durable de la Banque asiatique de développement.

20. Dans ses remarques liminaires, M. Toafa a donné une vue d'ensemble du Programme 2030 et a souligné les défis posés aux pays de la région ayant des besoins particuliers, qui tenaient notamment à l'éloignement, à la géographie, à la disponibilité de ressources, à la démographie et à la vulnérabilité aux catastrophes naturelles et aux chocs économiques extérieurs. Il a souligné qu'il était important d'adapter les objectifs de développement durable à l'échelle locale, de s'y attaquer les uns après les autres et d'établir des priorités, pour faire en sorte qu'ils ajoutent de la valeur à l'action menée aux niveaux national et régional en faveur d'un développement durable inclusif. Pour atteindre les objectifs et les cibles y relatives aussi efficacement que possible, il était essentiel de repérer et de comprendre les interdépendances, y compris les synergies et les arbitrages, entre objectifs et cibles à l'échelon national. À cet égard, M. Toafa a salué le travail du secrétariat pour les données et l'analyse figurant dans le document intitulé *Asia-Pacific Countries with Special Needs Development Report 2016*.

21. S'agissant de la mise en œuvre du Programme 2030 au Cambodge, M. Thuch a informé la Commission que son pays ferait paraître, à la mi-2017, un cadre national pour les objectifs de développement durable, qui définirait les fonctions des acteurs concernés et établirait des examens périodiques. Il a passé en revue les transformations socioéconomiques qu'avait connues le Cambodge depuis les années 1990 et a mis en évidence les progrès accomplis par le pays en matière de réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Le Cambodge adopterait un dix-huitième objectif de développement durable portant sur le déminage. En ce qui concerne la sortie de la catégorie des pays les moins avancés, M. Thuch a déclaré que son pays serait fier d'y parvenir, mais que cela lui ferait perdre certains avantages. Le pays pourrait quitter cette catégorie grâce à l'action concertée du Gouvernement, des partenaires de développement, du secteur privé et de la société civile. À cet égard, même si l'indice du capital humain et l'indice de vulnérabilité économique ne cessaient de s'améliorer au Cambodge, les progrès sur le terrain étaient plus importants que ne le suggéraient ces indicateurs. Il a toutefois mis en évidence certains problèmes et freins potentiels à l'action du Cambodge pour sortir de la catégorie des pays les moins avancés sans heurt et durablement, notamment la nécessité d'accroître les financements et les capacités institutionnelles, en particulier au niveau infranational.

22. M. Murad a déclaré que son pays avait accompli des progrès quant à la réalisation des objectifs de développement dans des domaines tels que la réduction de l'extrême pauvreté, l'amélioration de la santé et la réduction des taux de mortalité infantile et maternelle. S'agissant de l'adaptation au contexte local du Programme 2030 en Afghanistan, il a indiqué qu'un comité directeur avait été créé sous l'égide du Ministère de l'économie en vue de superviser cette tâche et que les objectifs de développement durable seraient alignés sur les politiques et les budgets nationaux grâce à leur incorporation dans les plans annuels de chaque ministère. En ce qui concerne le Programme 2030, les grandes priorités de l'Afghanistan étaient l'agriculture, le commerce, la connectivité régionale et les petites et moyennes entreprises. M. Murad a déclaré que son pays attendait avec intérêt les initiatives relatives à la connectivité qui permettraient de développer les échanges, de créer des emplois et de soutenir la croissance économique; il a cité les exemples du projet de conduite du gaz naturel de la zone Turkménistan-Afghanistan-Pakistan-Inde ainsi que d'autres actions portant sur la connectivité, telles que le Projet de commerce et d'approvisionnement en hydroélectricité en Asie Centrale et en Asie du Sud (CASA-1000), une voie de chemin de fer allant jusqu'à l'océan Indien et une autoroute reliant le pays à la Chine. Ces projets permettaient à la région de coopérer pour lutter contre la pauvreté et répondre aux aspirations suscitées par les objectifs de développement durable. Il a dit également que la lutte contre la corruption et la promotion de la transparence étaient deux priorités absolues pour son pays.

23. M. Seruiratu a déclaré que les Fidji étaient déterminés à mettre en œuvre le Programme 2030, étant donné que l'atténuation de la pauvreté, la sécurité alimentaire, la santé et l'autonomisation des femmes constituaient des questions importantes, tout comme le problème nouveau posé par les changements climatiques, qui menaçait les moyens de subsistance de nombreuses populations. À cet égard, il a ajouté qu'il fallait traiter d'urgence la question de la montée du niveau de la mer due aux changements climatiques, afin d'assurer la sécurité des personnes et de leurs biens. Une division spécialement chargée des changements climatiques avait été créée au sein du Bureau de la planification stratégique, sous l'égide du Ministère des finances, pour intégrer la question dans les

programmes publics existants. M. Seruiratu a souligné les liens entre les plans de développement nationaux et les programmes mondiaux, par exemple l'Accord de Paris, le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), le Programme 2030 et les Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa). Il a souligné que les petits États insulaires en développement auraient besoin du soutien de la communauté mondiale pour remplir les engagements pris au titre du Programme 2030 et renforcer la résilience de leurs populations. Inspirées par le principe du Cadre de Sendai, à savoir « Reconstruire en mieux », les Fidji avaient la volonté de promouvoir une culture de la prévention, par opposition à une culture de la réaction. L'amélioration des liaisons de communication faciliterait l'intervention en cas de catastrophe et les actions de redressement. Pour conclure, M. Seruiratu a souligné que les actions de sensibilisation et de formation constituaient des outils importants qui permettaient d'accroître le degré de résilience des populations et de les aider à mieux planifier et à intervenir plus efficacement en cas de catastrophe.

24. En réponse à une question sur les priorités et les plans concernant la mise en œuvre du Programme 2030, M. Chanthabury a souligné que l'adaptation au contexte local du Programme 2030 et des objectifs de développement durable dans les programmes, plans et stratégies à l'échelle nationale était essentielle, surtout pour les pays ayant des besoins particuliers. Le Programme 2030 était axé sur les populations, universel, porteur de transformations et intégré, et certains objectifs et cibles s'appliquaient plus que d'autres à la situation propre à la République démocratique populaire lao. C'est pourquoi il était nécessaire de bien axer l'action et d'établir des priorités. M. Chanthabury a souligné que son pays avait intégré les objectifs de développement durable dans son tout dernier plan de développement socioéconomique. Il a souligné que l'élimination de la pauvreté allait de pair avec la croissance économique et a réaffirmé la ferme volonté politique de son pays de lutter contre la pauvreté, de sortir le pays de la catégorie des pays les moins avancés et de progresser sur la voie du développement durable. La République démocratique populaire lao considérait que l'intégration et la connectivité régionales étaient des moteurs essentiels de la prospérité et du développement et attachait donc de l'importance au renforcement de la coopération avec d'autres pays et avec les organisations régionales et internationales, en vue de devenir un pays relié aux autres par voie terrestre. M. Chanthabury a souligné également que les groupements régionaux contribuaient de manière importante au développement durable des différents États membres et a noté que 2016 était non seulement la première année pour la Communauté de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), mais aussi pour l'application de la Vision de la Communauté de l'ASEAN à l'horizon 2025. L'objectif de développement durable numéro 17 était la clef du succès de la mise en œuvre des objectifs et la communauté internationale devait mener des politiques cohérentes. Les pays ayant des besoins particuliers devaient bénéficier d'une attention spéciale et la communauté internationale devait appuyer leur processus de développement, s'agissant notamment de la diversification des économies, de la mise en place de capacités de production et du renforcement de la résilience afin de résister aux chocs extérieurs, aux changements climatiques et aux catastrophes naturelles.

25. Évoquant brièvement les 20 années écoulées depuis l'accession à l'indépendance de l'Azerbaïdjan et le passage du pays d'une économie centrale planifiée à une économie de marché au moyen de réformes économiques, M. Mammadov a souligné que la mise en valeur du capital humain était l'une des grandes priorités de l'Azerbaïdjan, l'accent étant mis

en particulier sur une éducation de grande qualité et la science. Assurer la sécurité alimentaire, accroître la qualité des aliments et développer les exportations constituaient aussi des éléments importants. Compte tenu de l'incidence des problèmes constatés dernièrement du fait de la situation de l'économie mondiale, l'Azerbaïdjan avait mis en place un certain nombre de réformes visant à assurer la stabilité macroéconomique et la croissance économique. M. Mammadov a souligné qu'il fallait valoriser encore davantage le capital humain du pays et assurer la transition vers une économie diversifiée, compétitive et innovante. À cet égard, il a souligné qu'il était essentiel de créer des conditions favorables à l'investissement, protéger les petites et moyennes entreprises et favoriser l'esprit d'entreprise, promouvoir l'égalité des sexes, préserver l'environnement et prôner l'économie verte. Il a souligné également que le pays misait particulièrement sur la formation professionnelle pour améliorer son capital humain et créer une société fondée sur le savoir.

26. M. Damba a déclaré que la Mongolie attachait une grande importance à la réalisation des objectifs de développement durable et à l'action collective et concertée pour que les pays en développement sans littoral surmontent leurs difficultés. Il a informé la Commission que son pays avait adopté un plan de développement durable en février 2016, dans l'optique de réaliser les objectifs de développement durable. Ce plan comprenait quatre composantes principales: développement économique durable, développement social durable, aménagement durable de l'environnement et gouvernance du développement durable. Le développement socioéconomique de la Mongolie et de plusieurs autres pays en développement sans littoral était fortement entravé par le manque d'accès à la mer et le coût élevé de l'accès aux grands circuits commerciaux et aux réseaux de transport régionaux. M. Damba a noté par exemple qu'en Mongolie, les coûts de transport étaient de 30 à 50 % plus élevés que dans les pays côtiers. La Mongolie avait mis en place le Groupe de réflexion international sur les pays en développement sans littoral, afin d'améliorer les capacités d'analyse de ces pays et de mobiliser des ressources en vue de la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024 et de la réalisation des objectifs énoncés dans le Programme 2030. L'exécution du Programme d'action de Vienne allait de pair avec la réalisation des objectifs de développement durable et l'application du Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement. M. Damba a souligné également qu'il était important de suivre les progrès s'agissant de la réalisation des objectifs fixés dans ces programmes internationaux de manière harmonisée dans tous les pays en développement sans littoral.

27. M. Susantono a décrit quatre domaines pertinents pour la mise en œuvre des objectifs de développement durable dans les pays de la région Asie-Pacifique ayant des besoins particuliers: grandes tendances, problèmes, financement et savoir. Parmi les grandes tendances qui avaient une incidence sur les pays défavorisés, il a cité le vieillissement de la population et l'explosion démographique de la jeunesse, l'urbanisation rapide, l'interconnexion, l'évolution des structures économiques et le passage à des économies fondées sur le savoir. Pour atteindre les objectifs de développement durable, il faudrait disposer de ressources financières considérables et le rôle de l'APD serait minime. Dans cet esprit, il a souligné qu'il était nécessaire de trouver d'autres sources de financement, notamment des sources innovantes telles que les fonds pour le climat, les fonds de pension et les fonds d'assurance. M. Susantono a reconnu que les pays connaissaient des difficultés s'agissant de leurs capacités à utiliser

avec efficacité les sources de financement supplémentaires, de l'efficacité des institutions et de la disponibilité de capital et de compétences. Dans de nombreux pays de la région, le secteur privé était très limité et les marchés financiers peu développés. Bien que la région Asie-Pacifique dispose d'une épargne importante, celle-ci était plutôt tournée vers la sécurité, la rentabilité et la liquidité, ce qui fait que les investisseurs des pays en développement de l'Asie préféraient investir dans les pays développés, notamment en dehors de la région. M. Susantono a aussi pris note avec préoccupation de l'étroitesse de l'assiette fiscale, de l'insuffisance des administrations des impôts et de la fuite des recettes vers les paradis fiscaux. Pour conclure, il a informé la Commission que la Banque asiatique de développement offrait une combinaison de produits financiers et du savoir pouvant aider à réaliser les objectifs de développement durable. Elle travaillait notamment de longue date en collaboration avec la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) et le Programme des Nations Unies pour le développement afin d'assurer le suivi des objectifs du Millénaire pour le développement, et poursuivrait dans cette voie pour les objectifs de développement durable.

28. À sa 6<sup>e</sup> séance plénière, le 19 mai 2016, la Commission a pris acte de la note du secrétariat sur la mise en œuvre régionale du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020, de la note du secrétariat sur la mise en œuvre régionale du Programme de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024, de la note du secrétariat sur l'appui de la Commission à la mise en œuvre des objectifs de développement durable dans le Pacifique et de la note du secrétariat sur l'appui à la réalisation des objectifs de développement durable par les pays ayant des besoins particuliers en Asie et dans le Pacifique.

### **Point 3 de l'ordre du jour**

#### **Examen des questions relatives à l'appareil subsidiaire de la Commission, y compris les activités des institutions régionales**

29. La Commission était saisie de la note du secrétariat sur le renforcement de la coopération et de l'intégration économiques régionales en Asie et dans le Pacifique (E/ESCAP/72/5 et Corr.1), de la note du secrétariat sur le bilan des progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Commission (E/ESCAP/72/6) et de la note du secrétariat sur le rapport sur l'exécution du programme pour l'exercice biennal 2014-2015 (E/ESCAP/72/7).

30. À sa 6<sup>e</sup> séance plénière, le 19 mai 2016, la Commission a pris note de la note du secrétariat sur le bilan des progrès accomplis dans l'application des résolutions de la Commission et de la note du secrétariat sur le rapport sur l'exécution du programme de l'exercice biennal 2014-2015.

#### **Point subsidiaire a)**

#### **Politiques macroéconomiques, réduction de la pauvreté et développement inclusif**

31. Outre les documents communs examinés au titre du point 3, la Commission était saisie du rapport du Comité des politiques macroéconomiques, de la réduction de la pauvreté et du développement inclusif sur sa troisième session (E/ESCAP/72/8); d'une note verbale en date du 19 avril 2016 adressée au secrétariat de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique par l'Ambassade de la République de



Corée en Thaïlande, dans laquelle figurait le résumé de la première Concertation de suivi de haut niveau sur le financement du développement en Asie et dans le Pacifique établi par le Président (E/ESCAP/72/9); du rapport du Conseil d'administration du Centre pour la réduction de la pauvreté par l'agriculture durable sur sa douzième session (E/ESCAP/72/10); et d'un résumé des résultats de l'Atelier sur la modélisation macroéconomique en Asie et dans le Pacifique (E/ESCAP/72/INF/5).

32. Les représentants des pays ci-après ont fait des déclarations: Bangladesh; Chine; Inde; Indonésie; Japon; Pakistan; et République de Corée.

33. Les représentants ont remercié la CESAP de l'appui qu'elle apportait aux pays membres en vue du renforcement de leurs capacités de mettre en œuvre des politiques macroéconomiques favorables au développement durable ainsi que de ses travaux analytiques dans ce domaine.

34. La Commission a noté que l'adoption du Programme 2030 et la réalisation des objectifs de développement durable offriraient de nouvelles possibilités et poseraient de nouvelles difficultés aux pays de l'Asie et du Pacifique. Elle a souligné le rôle important qu'elle jouait s'agissant d'aider les États membres à trouver un équilibre entre les trois piliers – économique, social et environnemental – du développement durable. À cet égard, elle a mis en évidence les consultations étroites menées avec les États membres sur les stratégies permettant d'atteindre les objectifs de développement durable, en tenant compte des problèmes propres à chaque pays.

35. La Commission a souligné que bien que la région Asie-Pacifique soit globalement parvenue à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, des centaines de millions de personnes vivaient encore dans la pauvreté, et que la croissance devait être plus inclusive afin de profiter aux pauvres et à ceux qui n'avaient pas accès à des services publics de base acceptables. Elle a insisté sur l'importance du développement agricole et rural en vue de favoriser une croissance inclusive. Il fallait concevoir des politiques visant à accroître la productivité agricole, à améliorer la gestion de l'eau et à renforcer les liens entre exploitants et marchés. La Commission a noté le caractère essentiel de l'égalité des sexes et de la mobilité sociale pour promouvoir encore davantage le développement social.

36. Afin de soutenir la croissance économique, la Commission a fait observer qu'il importait de faire preuve de prudence dans la gestion macroéconomique, notamment en utilisant de manière équilibrée les outils fiscaux et monétaires, ainsi qu'en accroissant les recettes fiscales à l'appui du développement économique et social de nombreux pays de l'Asie et du Pacifique. À cet égard, la Commission a pris note de l'action menée par les États membres pour élargir l'assiette fiscale, éliminer les niches fiscales et rendre les dépenses publiques plus efficaces.

37. Tout en prenant note des mesures visant à mobiliser davantage les ressources intérieures, certaines délégations ont souligné que l'APD demeurerait une source importante de financement du développement dans de nombreux pays de l'Asie et du Pacifique. Par exemple, elles ont noté que l'APD aiderait à renforcer les capacités des pays les moins avancés de la région à mettre en œuvre le Programme 2030.

38. Certaines délégations ont estimé que pour créer un environnement favorable à la bonne mise en œuvre du Programme 2030, il fallait disposer de ressources adéquates et d'un financement pour le développement, comme il était indiqué dans le Programme d'action d'Addis-Abeba convenu lors de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement. Certaines délégations ont également souligné que les efforts en matière de financement du développement devraient être renforcés pour atteindre les objectifs fixés dans le Programme d'action d'Addis-Abeba dans un esprit de coopération. À cet égard, la Commission a pris note des délibérations de la première Consultation de suivi de haut niveau sur le financement du développement en Asie et dans le Pacifique qui avait été organisée par la CESAP et le Gouvernement de la République de Corée, et certaines délégations ont insisté sur l'importance du développement des marchés de capitaux et de la mobilisation des ressources intérieures, notamment en accroissant les recettes fiscales.

39. Une délégation a mis en garde contre la proposition du secrétariat en faveur de la création d'un forum Asie-Pacifique sur les questions fiscales et financières, laquelle pourrait faire double emploi avec les travaux des instances régionales et mondiales existantes qui traitent de ces questions.

40. La Commission a félicité le Centre pour la réduction de la pauvreté par l'agriculture durable pour ses activités de partage du savoir et de renforcement des capacités dans les domaines de la pauvreté, de la sécurité alimentaire et de l'agriculture durable, en notant que son travail était particulièrement pertinent à la lumière de l'objectif de développement durable portant sur l'élimination de la faim et la promotion de l'agriculture durable.

41. Les membres de la Commission qui étaient également membres du Conseil d'administration du Centre ont réaffirmé leur volonté de maintenir et, pour certains, d'accroître les contributions volontaires annuelles versées au Centre et de continuer de travailler avec le Centre en vue du partage du savoir et d'autres activités pouvant profiter à la région. Il a été rappelé à la Commission qu'elle avait été invitée à mettre en œuvre en temps voulu les recommandations formulées par le Conseil d'administration en vue de renforcer les opérations du Centre.

42. À sa 6<sup>e</sup> séance plénière, le 19 mai, la Commission a pris note de la note verbale en date du 19 avril 2016 adressée au secrétariat de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique par l'Ambassade de la République de Corée en Thaïlande, ainsi que du résumé des résultats de l'Atelier sur la modélisation macroéconomique en Asie et dans le Pacifique, et elle a approuvé le rapport du Comité des politiques macroéconomiques, de la réduction de la pauvreté et du développement inclusif sur sa troisième session.

43. À sa 6<sup>e</sup> séance plénière également, la Commission a adopté la résolution 72/1 relative aux statuts du Centre pour la réduction de la pauvreté par l'agriculture durable.

#### **Point subsidiaire b) Commerce et investissement**

44. Outre les documents communs examinés au titre du point 3, la Commission était saisie du rapport du Comité du commerce et de l'investissement sur sa quatrième session (E/ESCAP/72/11), du rapport de la deuxième réunion du Groupe directeur intergouvernemental intérimaire

sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier (E/ESCAP/72/12), du rapport du Conseil d'administration du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie sur sa onzième session (E/ESCAP/72/13 et Corr.1), du rapport du Conseil d'administration du Centre pour la mécanisation agricole durable sur sa onzième session (E/ESCAP/72/14 et Corr.1) ainsi que d'un examen des tendances récentes et des évolutions dans le domaine du commerce, de l'investissement et de la participation aux chaînes de valeur dans les pays de l'Asie et du Pacifique (E/ESCAP/72/CRP.1).

45. Les représentants des pays ci-après ont fait des déclarations: Bangladesh; Chine; Inde; Japon; République de Corée; et Thaïlande. Le représentant de l'Association mondiale des petites et moyennes entreprises a également fait une déclaration.

46. La Commission a noté que le commerce et l'investissement demeuraient des éléments importants du développement des pays et de leur action en faveur de la réduction de la pauvreté et de la réalisation des objectifs de développement durable. À cet égard, elle a reconnu qu'il importait de mettre en place des régimes commerciaux multilatéraux libres, ouverts et non discriminatoires, ce qui permettrait de réaliser les objectifs de développement durable et de s'attaquer aux distorsions causées par les subventions agricoles, en notant que les accords commerciaux régionaux étaient essentiels pour appuyer ces régimes. Dans ce contexte, certaines délégations ont prié le secrétariat d'accroître les activités de renforcement des capacités dans ces domaines et de promouvoir l'analyse des politiques commerciales, l'intégration des marchés et la facilitation des échanges, en se concentrant sur les pays les moins avancés.

47. La délégation bangladaise a noté qu'il était important de mener à bien le Programme de Doha pour le développement en prêtant une attention particulière aux questions de développement et de traitement spécial et différencié des pays les moins avancés. La délégation a notamment invité à respecter les engagements pris lors des diverses conférences de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), en particulier concernant ce qu'il est convenu d'appeler le « paquet de Bali » adopté à la neuvième Conférence ministérielle de l'OMC tenue à Bali (Indonésie), du 3 au 6 décembre 2013, ainsi que l'accès aux marchés en franchise de droits et hors contingent de toutes les exportations en provenance des pays les moins avancés (tel que convenu à la cinquième Conférence ministérielle de l'OMC, tenue à Hong Kong (Chine) en 2005), les règles d'origine préférentielles (accord adopté à la dixième Conférence ministérielle de l'OMC, tenue à Nairobi du 10 au 15 décembre 2015), et l'application de la dérogation concernant les services et de l'accord sur la facilitation du commerce. Dans ce contexte, la délégation indienne a également souligné sa volonté de mener à bien les négociations concernant un mécanisme de sauvegarde spéciale en faveur des pays en développement concernant l'agriculture et de résoudre définitivement la question des stocks publics détenus aux fins de la sécurité alimentaire, conformément à ce qui avait été réaffirmé lors de la Conférence ministérielle de Nairobi.

48. S'agissant du paragraphe 45 du document E/ESCAP/72/CRP.1, la délégation indienne a informé la Commission que son pays accordait déjà, unilatéralement, des concessions tarifaires aux pays les moins avancés, dans le cadre du « schéma de préférences tarifaires à taux zéro pour les pays les moins avancés »; ce schéma prévoyait l'accès en franchise de droits pour 96,2 % des lignes tarifaires et un accès à tarif préférentiel pour 1,8 % des lignes tarifaires, en faveur de 48 pays figurant parmi les moins avancés. La

délégation a demandé en outre de recenser les pays de l'Asie et du Pacifique au paragraphe 46 qui accordaient des dérogations concernant les services aux pays les moins avancés. Elle a fait observer que son pays prévoyait déjà de telles dérogations pour les pays les moins avancés et qu'il accordait un traitement préférentiel s'agissant des frais de visa des ressortissants de ces pays souhaitant faire des affaires en Inde ou y travailler. L'Inde offrait divers autres programmes et une assistance technique aux pays les moins avancés.

49. La Commission a noté l'importance du commerce transfrontière sans papier en matière de facilitation du commerce régional et intrarégional et de réduction du coût des échanges, et a souligné que la coopération était essentielle dans ce domaine. Elle a noté également que la version définitive du texte de l'accord-cadre régional sur la facilitation du commerce sans papier avait été arrêtée et que l'accord était prêt à être adopté; elle a remercié le secrétariat de son soutien et des travaux de fond qu'il avait effectués dans ce domaine. Une délégation a appelé à l'application anticipée et à l'entrée en vigueur rapide de cet accord. La délégation japonaise a informé la Commission que son pays ne serait pas en mesure de devenir partie à l'accord, faute de pouvoir accepter certaines parties du texte actuel, en particulier les articles 5, 6 et 8, ainsi qu'indiqué lors de la deuxième réunion du Groupe directeur intergouvernemental intérimaire sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier.

50. La Commission a été informée que l'Inde s'attachait actuellement à mettre en œuvre son projet de guichet unique national, dénommé SWIFT (interface de guichet unique pour la facilitation du commerce), qui permettrait aux importateurs de déposer une « déclaration d'intégration électronique commune » sur une plateforme unique; par ailleurs, la Chine avait accueilli le septième Forum Asie-Pacifique sur la facilitation du commerce à Wuhan (Chine), en octobre 2015, compte tenu du caractère important de la facilitation du commerce.

51. Deux délégations ont reconnu l'importance du transfert de technologie aux fins du développement et le rôle joué par le Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie dans ce domaine. En particulier, le Centre pourrait organiser des ateliers de création de capacités visant à renforcer les systèmes d'innovation nationaux et à entreprendre des activités de partage du savoir sur la science, la technologie et l'innovation dans le contexte de la réalisation du Programme 2030, et ces délégations ont appelé au renforcement du Centre et de son programme de travail.

52. La Commission a exprimé son soutien à l'égard du Centre pour la mécanisation agricole durable et a appelé à l'expansion des activités du Centre. Dans ce contexte, la délégation chinoise a informé la Commission qu'en sa qualité de pays hôte, la Chine accroîtrait le financement et l'appui accordés aux programmes du Centre. Une délégation a souligné l'importance du Réseau Asie-Pacifique pour les essais de machines agricoles et la nécessité d'adopter des codes d'essai régionaux applicables aux diverses machines agricoles, y compris les moissonneuses-batteuses, afin d'améliorer la sécurité et la performance de ces machines, de réduire les gaspillages alimentaires et d'accroître la productivité du travail. Cette délégation a aussi appelé à la mise en place de centres régionaux d'essais des machines agricoles, y compris en Thaïlande, et a prié le Centre d'élargir ses activités de renforcement des capacités à ces domaines, en particulier pour traiter de questions telles que les sécheresses persistantes et les pénuries de main-d'œuvre.

53. La Commission a souligné que, s'agissant de la création de chaînes de valeur régionales, il était nécessaire de se concentrer sur l'intégration des micro-, petites et moyennes entreprises des pays en développement dans ces chaînes de valeur. Dans ce contexte, la délégation de la République de Corée a informé la Commission que son Gouvernement avait lancé un projet sur l'intégration des petites et moyennes entreprises dans les chaînes de valeur mondiales par l'entremise de l'Association de coopération économique Asie-Pacifique, projet qui pourrait être élargi à la région de la CESAP, et que son Gouvernement était disposé à faire part des meilleures pratiques. La délégation japonaise a remercié le secrétariat de son travail sur l'intégration des petites et moyennes entreprises dans les chaînes de valeur mondiales dans la sous-région Bassin du Mékong, bénéficiant du financement du Fonds de coopération Japon-CESAP, et en particulier du formulaire d'enquête auprès des entreprises qu'il avait établi pour le Myanmar.

54. À sa 6<sup>e</sup> séance plénière, le 19 mai, la Commission a approuvé le rapport du Comité du commerce et de l'investissement sur sa quatrième session.

55. À cette même 6<sup>e</sup> séance plénière, la Commission a adopté les résolutions 72/2 sur les statuts du Centre pour la mécanisation agricole durable et 72/3 sur les statuts du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie. La Commission a adopté également la résolution 72/4 sur l'accord-cadre sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier en Asie et dans le Pacifique à l'issue d'un vote enregistré, par 12 voix contre 2, 21 délégations s'étant abstenues. Les résultats étaient les suivants:

a) Ont voté pour: Afghanistan; Bangladesh; Chine; Fédération de Russie; Îles Marshall; Inde; Iran (République islamique d'); Mongolie; Népal; Pakistan; Tadjikistan; Turquie;

b) Ont voté contre: États-Unis d'Amérique; Philippines;

c) Se sont abstenus: Australie; Azerbaïdjan; Bhoutan; Brunéi Darussalam; Cambodge; Fidji; France; Îles Salomon; Indonésie; Japon; Malaisie; Ouzbékistan; République de Corée; République démocratique populaire lao; République populaire démocratique de Corée; Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord; Sri Lanka; Thaïlande; Timor-Leste; Vanuatu; Viet Nam.

56. La délégation des États-Unis d'Amérique a remercié les autres délégations de leur engagement envers la facilitation du commerce; elle a déclaré être convaincue, comme elles, que des échanges libres et transparents seraient avantageux pour le grand public. La délégation a également remercié la République de Corée de ses initiatives relatives à l'utilisation de technologies facilitant le commerce. Elle a regretté d'avoir été dans l'obligation d'appeler à un vote enregistré concernant la résolution et de voter contre. À son avis, les accords de cette nature, auxquels devaient adhérer tous les membres de la CESAP, méritaient d'être examinés avec la plus grande attention, car ils touchaient des questions délicates, s'agissant notamment de déterminer quand et comment mettre en commun des données sur le commerce et les douanes, questions qui pouvaient avoir des conséquences importantes sur les discussions tenues au sein d'autres instances, l'Organisation mondiale du commerce et l'Organisation mondiale des douanes notamment, ainsi que sur des accords multilatéraux ou bilatéraux existants à l'échelon régional. Cet accord risquait en outre de

détourner l'attention de l'accord sur la facilitation du commerce et de priorités importantes pour bon nombre d'autres délégations.

57. La délégation des États-Unis d'Amérique a réaffirmé qu'avec plusieurs autres membres, elle avait demandé que toute nouvelle action concernant ce processus soit reportée afin de permettre une analyse plus approfondie. Malheureusement, certains membres avaient choisi d'aller de l'avant en l'absence de consensus. La délégation a déclaré qu'elle souhaitait toujours voir la CESAP jouer un rôle positif en matière de promotion du développement économique et social de la région et se réjouissait à l'idée de travailler avec les autres membres sur des questions importantes d'intérêt commun.

58. La délégation du Royaume-Uni a déclaré qu'elle n'était pas en mesure de s'associer au consensus concernant la résolution, ni de devenir partie à l'Accord-cadre, étant donné ses obligations en matière commerciale et douanière au sein de l'Union européenne. De ce fait, la délégation a déclaré qu'elle souhaitait se désolidariser de la résolution.

59. La délégation japonaise a expliqué que son pays était très attaché aux processus intergouvernementaux et à la prise de décisions par consensus; elle a salué l'esprit de coopération dont avaient fait preuve les États membres. Elle a déclaré qu'il était très fâcheux et regrettable que la résolution ait été mise aux voix et non pas adoptée par consensus, et a exprimé la conviction et l'espoir qu'une telle situation ne se reproduise plus à l'avenir.

60. La délégation japonaise a en outre réaffirmé la position de son Gouvernement au sujet de l'Accord-cadre, qu'elle avait exprimée précédemment, à savoir que, bien qu'elle ne soit pas en mesure d'approuver l'accord, elle ne voulait pas faire obstacle au consensus de la Commission. Compte tenu de ce qui précède, la délégation a indiqué qu'elle n'avait pas eu d'autre choix que de s'abstenir.

61. La délégation russe a déclaré que, depuis le tout début, elle avait pris une part active aux consultations relatives aux questions de commerce transfrontière sans papier et qu'elle était favorable au document établi en concertation par les experts ainsi qu'au projet de résolution soumis pour adoption. Elle a déploré également que la résolution n'ait pas été adoptée par consensus.

62. La délégation philippine a déploré que la Commission ait dû organiser un vote au sujet de la résolution. Elle a déclaré qu'elle n'avait pas voté en faveur de la résolution car les autorités gouvernementales concernées avaient demandé plus de temps pour examiner le texte.

63. La délégation australienne a noté les avantages présentés par le commerce sans papier et s'est exprimée globalement en faveur des aspirations à long terme énoncées dans la résolution. Elle s'est toutefois désolidarisée de la résolution tant que ses experts juridiques et commerciaux n'auraient pas eu la possibilité d'examiner le texte en détail.

#### **Point subsidiaire c) Transports**

64. Les représentants des pays ci-après ont fait des déclarations: Azerbaïdjan; Bangladesh; Chine; Fédération de Russie; Inde; Indonésie;

Pakistan; République de Corée; République démocratique populaire lao; et Turquie.

65. La Commission a reconnu que l'intégration régionale et le développement économique nécessitaient des réseaux de transport efficaces, et qu'une bonne connectivité des transports était importante pour le développement futur de l'économie de la région Asie-Pacifique.

66. La Commission a reconnu également que les transports étaient un élément essentiel pour atteindre les objectifs de développement durable et que les systèmes de transport devaient donc être alignés sur les objectifs de développement durable afin de donner accès aux marchés, de réduire les coûts de transport et de permettre une croissance durable, dans le cas notamment des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement.

67. La Commission a souligné l'importance de systèmes intermodaux/multimodaux intégrés tirant pleinement parti des avantages respectifs de chaque mode de transport, pour faire en sorte que l'infrastructure de transport et les services soient sûrs, efficaces, économiques, compétitifs, inclusifs sur le plan social et respectueux de l'environnement, de manière à parvenir au développement durable.

68. Certaines délégations ont salué la récente entrée en vigueur de l'Accord intergouvernemental sur les ports secs et ont indiqué qu'elles comptaient que les ports secs jouent un rôle pivot dans l'intégration des différents modes de transport et dans la promotion de la connectivité à l'échelle régionale.

69. La Commission a pris note de l'issue positive des récentes négociations relatives à un accord sur le transport routier international le long du réseau de la Route d'Asie par les gouvernements chinois, mongol et russe, la signature étant prévue en juin 2016. Elle a noté avec satisfaction qu'une fois entré en vigueur, l'accord serait ouvert à d'autres pays situés le long de la Route d'Asie pour adhésion.

70. La Commission a pris note avec satisfaction de la mise au point définitive du modèle type de système d'information logistique lors d'une réunion régionale tenue en décembre 2015 et a noté qu'il était prévu de soumettre le document à la Conférence ministérielle sur le transport pour adoption.

71. La Commission a pris acte avec satisfaction de l'offre du Gouvernement russe d'accueillir la Conférence ministérielle de la CESAP sur les transports à Moscou en novembre 2016 et l'a remercié d'avoir invité tous les membres et membres associés de la CESAP à participer à cette conférence.

72. La Commission a été informée des diverses initiatives prises par les États membres dans le domaine des transports, notamment celle de la République de Corée visant à aider les pays insulaires de l'Asie du Sud-Est et du Pacifique à développer leur infrastructure portuaire, et a accueilli avec satisfaction l'offre de la République de Corée visant à collaborer avec le secrétariat pour organiser au deuxième semestre de 2016 un séminaire sur l'expansion de l'infrastructure portuaire en Asie du Sud-Est.

73. La Commission a reconnu également l'importance de renforcer la sécurité des réseaux routiers, prenant acte des activités du Bangladesh

relatives à l'application d'un plan d'action national pour la sécurité routière, et elle a souligné le caractère essentiel de la connectivité des transports pour les populations rurales, notant aussi les efforts visant à développer des systèmes de transport urbain modernes et à utiliser les technologies de l'information et de la communication (TIC) pour mettre en place une infrastructure propice à la connectivité multimodale.

74. La Commission a noté que le secrétariat avait été invité à continuer d'aider les membres et membres associés dans les domaines suivants: a) développement de réseaux de transport régionaux, l'accent étant mis sur la planification globale de l'infrastructure aux fins du transport multimodal et de la logistique; b) développement de couloirs de transport régionaux et inter-régionaux; c) harmonisation des accords de transport multilatéraux et bilatéraux et des règlements y relatifs; d) simplification des documents et formalités requis au passage des frontières; e) réduction des coûts de transport pesant sur les pays sans littoral; f) élaboration de solutions liées à des domaines techniques tels que le traçage électronique des véhicules, les scellés électroniques pour les expéditions de marchandises et la délivrance en ligne des permis internationaux afin de faciliter l'application de l'Accord multilatéral sur les véhicules à moteur.

75. La Commission a été informée des initiatives et projets actuellement menés par les États membres pour améliorer la connectivité des transports avec les pays voisins en mettant en place de nouvelles infrastructures ou en fournissant de nouveaux services. Elle a reconnu que les initiatives relatives à la revitalisation de la Route de la soie constituaient des cadres de coopération multilatérale importants qui permettraient d'atteindre la connectivité requise, y compris l'initiative « Une ceinture, une route » et le couloir économique Chine-Pakistan.

76. Parmi les autres projets dans ce domaine figuraient l'exécution des programmes relatifs aux routes, aux ports secs et aux ports maritimes dans l'est de la Fédération de Russie en vue d'accroître la connectivité transfrontière multimodale avec la Chine, le Japon et la péninsule coréenne; et le développement de la liaison ferroviaire Bakou-Tbilissi-Kars entre l'Azerbaïdjan et la Turquie via la Géorgie, qui devait entrer en service en 2016. En tant qu'élément du couloir central entre l'Asie et l'Europe, une fois achevée et en service, cette liaison serait également utile aux pays de l'Asie centrale. D'autres projets portaient sur le développement de l'infrastructure routière au Bangladesh, en particulier en coopération avec le Myanmar dans le cadre du pont terrestre Inde-Bangladesh-Myanmar-Thaïlande, la liaison ferroviaire prévue entre Dhaka et Jessore et les correspondances vers d'autres destinations en Inde, la réfection de toutes routes du pays faisant partie du réseau de la Route d'Asie pour les transformer en routes à quatre voies d'ici à 2021 et l'ouverture des ports maritimes de Mongla et de Chittagong au Bhoutan, à l'Inde et au Népal; la signature de l'Accord relatif aux véhicules à moteur par le Bangladesh, le Bhoutan, l'Inde et le Népal en juin 2015 et l'organisation de plusieurs mises à l'essai et rassemblements automobiles amicaux pour l'acheminement des cargaisons et des passagers; en Inde, l'exécution d'un programme de construction routière mettant l'accent en particulier sur la région frontalière du nord-est et l'ouverture de services d'autobus entre les pays; la construction de l'autoroute Peshawar-Karachi-Kaboul au Pakistan ainsi que de routes faisant partie du réseau de la Route d'Asie; et la mise en place de mécanismes de coordination interinstitutions pour faciliter le passage en transit et introduire un système de guichet électronique unique en Azerbaïdjan.



77. La Commission a été informée des activités des membres visant à intégrer les services de transport terrestre et les services maritimes, sachant que la connectivité se rapportait à tous les modes de transport. À cet égard, la Commission a noté les travaux menés pour faire du port de Bakou un complexe portuaire voué au commerce maritime international, servant de grand centre commercial et logistique le long des couloirs de transport est-ouest et nord-sud ainsi que pour établir des ports secs disposant de réseaux de transport intérieur importants en vue de l'intégration avec les ports maritimes de la Fédération de Russie, au moyen de la formulation de politiques relatives au transport multimodal intégré visant à renforcer la coordination de tous les modes de transport au Bangladesh.

78. La Commission a été informée en outre qu'un certain nombre de projets étaient financés au titre de partenariats public-privé, en reconnaissance du fait que la connectivité des transports exigeait des investissements considérables.

79. La Commission a reconnu en outre que la connectivité était un enjeu pour plusieurs parties prenantes et impliquait un renforcement de la coopération régionale et l'établissement de synergies avec les programmes d'aide entrepris par des groupements sous-régionaux tels que l'ASEAN, le Forum Bangladesh-Chine-Inde-Myanmar pour la coopération régionale, l'Initiative du golfe du Bengale pour la coopération technique et économique multisectorielle, le Programme de coopération économique régionale pour l'Asie centrale, l'Association sud-asiatique de coopération régionale (ASACR) et le Programme de coopération économique sous-régionale de l'Asie du Sud.

80. À sa 6<sup>e</sup> séance plénière, le 19 mai, la Commission a adopté la résolution 72/5 relative au renforcement de la coopération régionale en matière de connectivité des transports pour le développement durable en Asie et dans le Pacifique.

#### **Point subsidiaire d) Environnement et développement**

81. Outre les documents communs examinés au titre du point 3 de l'ordre du jour, la Commission était saisie du rapport du Comité de l'environnement et du développement sur sa quatrième session (E/ESCAP/72/15), du rapport du Forum Asie-Pacifique sur le développement durable sur sa troisième session (E/ESCAP/72/16), d'une note d'information intitulée « Promoting regional energy connectivity in Asia and the Pacific: challenges and opportunities for aligning the energy sector with sustainable development » (E/ESCAP/72/INF/6), du *Report of the Coordinating Committee for Geoscience Programmes in East and Southeast Asia* (E/ESCAP/72/INF/1) et du *Report of the Mekong River Commission* (E/ESACP/72/INF/2).

82. Les représentants des pays ci-après ont fait des déclarations: Bangladesh; Chine; Inde; Iran (République islamique d'); et République de Corée.

83. La Commission a réaffirmé son engagement à l'égard de la réalisation des objectifs de développement durable, et une délégation a informé la Commission que son pays avait déjà intégré toutes les cibles fondamentales de ces objectifs relatives à l'environnement dans son septième plan quinquennal et que sa Constitution faisait une obligation de protéger l'environnement.

84. La Commission a reconnu la possibilité offerte par le Forum Asie-Pacifique pour le développement durable de progresser dans le cadre des délibérations et de l'examen portant sur les priorités en matière de mise en œuvre du Programme 2030. La Commission a rappelé son consensus préliminaire sur la feuille de route régionale et les fonctions du Forum.

85. La Commission a souligné que l'environnement était une des dimensions du développement durable et que sa prise en compte était essentielle pour la réalisation du Programme 2030 et des objectifs de développement durable. La Commission a noté que le développement durable ne se limitait pas au domaine de l'environnement mais devait faire face aux vulnérabilités et aux inégalités, y compris en matière d'élimination de la pauvreté, d'élargissement de l'éventail des possibilités socioéconomiques et de la participation et de la responsabilisation des parties prenantes à garantir.

86. La Commission a reconnu l'importance de la production d'énergie écologiquement durable et a noté les progrès accomplis par certains membres quant à l'élargissement de l'accès à l'électricité, assorti d'investissements dans les énergies renouvelables.

87. La Commission a reconnu le potentiel et l'importance présentés par la coopération régionale dans le domaine du développement durable sous la forme de travaux de recherche sur les politiques, d'assistance technique et de partage du savoir, y compris dans le cadre et dans les limites de la structure du Forum Asie-Pacifique pour le développement durable.

88. La Commission a reconnu qu'étant donné les défis à relever en matière d'environnement dans la région, il était indispensable de faire en sorte que le développement environnemental soit considéré comme une dimension essentielle du développement durable. Elle a également reconnu que les stratégies de croissance devaient rester inclusives et durables et prendre en compte la préservation et la protection de l'environnement, la sécurité de l'approvisionnement en eau et les changements climatiques ainsi que les vulnérabilités qui lui étaient associées, tout en élargissant l'éventail des possibilités socioéconomiques, en veillant à la réduction de la pauvreté et en favorisant la participation et la responsabilisation des parties prenantes.

89. La Commission a été informée de plusieurs initiatives engagées par les membres en matière de préservation et de protection de l'environnement, notamment la préparation de plans nationaux d'adaptation, un plan d'action en matière d'économie bleue et la création de fonds d'affectation spéciale nationaux, ainsi que de certaines mesures visant à accroître la couverture forestière et à préserver les systèmes environnementaux. Le développement des énergies renouvelables et les mesures destinées à réduire les émissions des secteurs de l'énergie, des transports et de l'industrie ont également fait l'objet d'une mention particulière en tant que mesures d'atténuation des effets des changements climatiques à l'égard desquelles des objectifs ambitieux et bien précis avaient été fixés. La Commission a pris note des résultats obtenus dans un pays, où 100 % de la population avait récemment accès à l'électricité depuis la fin de 2015; des réductions importantes de l'intensité des émissions de polluants et de gaz à effet de serre avaient été par ailleurs constatées.

90. La Commission a également été informée de l'utilisation des technologies de l'information pour assurer le suivi des résultats obtenus en matière d'environnement, ainsi que de l'intention affirmée par l'un des

membres de promouvoir l'ouverture et le partage en tant que principes de la protection de l'environnement.

91. La Commission s'est félicitée du rôle joué par le secrétariat dans la progression sur la voie de la mise en œuvre du programme de développement durable au niveau régional, en particulier la possibilité d'examiner les questions suivantes: la forme et la fonction du Forum Asie-Pacifique pour le développement durable; la feuille de route; la science, la technologie et l'innovation; ainsi que les villes inclusives au niveau régional, à la troisième session du Forum. La Commission a également noté les grandes possibilités offertes par la coopération régionale en matière de contribution au développement durable sous la forme de travaux de recherche sur les politiques, d'assistance technique et de partage du savoir, y compris dans le cadre et dans les limites de la structure du Forum, ainsi que les efforts déployés par le Bangladesh en vue d'étudier la possibilité d'accueillir la septième Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement. Elle a en outre pris note que ses membres avaient l'intention de renforcer leur coopération avec la Commission quant à la promotion de la prospérité et du développement durable de l'énergie en Asie et dans le Pacifique.

92. La Commission a été informée des efforts entrepris par ses membres pour engager la mise en œuvre du Programme 2030 et de son cadre en matière d'objectifs de développement durable. Plusieurs membres ont réfléchi sur l'importance qu'ils accordaient à ces objectifs dans leur planification nationale, y compris dans le cadre des mesures prises afin que le développement durable soit intégré à l'ensemble des organes nationaux responsables des politiques en veillant à une participation des différentes parties prenantes. La Commission a également noté le point de vue d'une délégation qui mesurait la nature multidimensionnelle du développement durable et se devait d'examiner le statut et les fonctions de son comité national du développement durable en se réservant la possibilité d'assigner le rôle de coordonnateur à un organe multisectoriel et non plus au seul ministère de l'environnement, afin que les questions soient traitées de manière plus détaillée et plus complète.

93. La Commission a également noté les efforts déployés par l'un des membres en vue d'élaborer une stratégie en matière de changements climatiques ainsi qu'un plan d'action, en réservant 400 millions de dollars à la mise en œuvre de l'action menée en matière de changements climatiques. Ce membre travaillait en outre à l'élaboration de son plan national d'adaptation en application de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et avait aussi adopté certaines mesures en faveur d'une économie à faible émission de carbone, y compris des solutions décentralisées en matière d'énergies renouvelables qui concernaient de 14 à 15 millions de personnes ainsi que la construction d'une centrale solaire photovoltaïque. De plus, il travaillait au développement de l'économie bleue, à une stratégie de gestion des catastrophes, et avait intégré le principe du pollueur-payeur dans son cadre stratégique. Il était signataire du Protocole de Montréal sur les substances qui détruisent la couche d'ozone et utilisait de moins en moins d'hydrochlorofluorocarbures.

94. La Commission a également noté les efforts déployés par d'autres membres, notamment concernant la création d'un comité du développement durable multisectoriel qui comprenait des responsables politiques de la planification, la réaffirmation de l'engagement pris par un autre État membre d'inverser le processus de dégradation de l'environnement, ainsi

que celui pris par un autre de signer l'Accord de Paris. Un des membres avait pour objectif de réduire d'un tiers l'intensité (énergétique) de carbone du PIB d'ici 2030. Il augmenterait de 175 GW sa capacité de production d'électricité d'ici à 2020, dont 100 GW seraient issus de l'énergie solaire et 60 GW de l'énergie éolienne.

95. La Commission s'est félicitée des efforts entrepris par le secrétariat afin de promouvoir la connectivité de l'énergie et la coopération régionale en matière d'énergie par la création du Portail Asie-Pacifique de l'énergie et par la conduite d'une étude analytique et d'une concertation. La délégation chinoise a exprimé au secrétariat sa gratitude pour le soutien qu'il avait apporté à la présidence chinoise du Groupe des 20 cette année et les efforts qu'il avait déployés en vue de l'élaboration du Plan d'action du Groupe des 20 sur l'accès à l'énergie en faveur des pays en développement en Asie et dans le Pacifique.

96. À sa 6<sup>e</sup> séance plénière, le 19 mai, la Commission a approuvé le rapport du Comité de l'environnement et du développement sur sa quatrième session et a pris note de la note d'information intitulée « Promoting regional energy connectivity in Asia and the Pacific: challenges and opportunities for aligning the energy sector with sustainable development » ainsi que des rapports du Comité de coordination pour les programmes géoscientifiques de l'Asie de l'Est et du Sud-Est et de la Commission du Mékong.

97. À sa 6<sup>e</sup> séance plénière également, la Commission a adopté la résolution 72/6 intitulée « S'engager à mettre en œuvre avec efficacité le Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique », la résolution 72/7 intitulée « Coopération régionale pour la lutte contre les tempêtes de sable et de poussière en Asie et dans le Pacifique », la résolution 72/8 intitulée « Favoriser la coopération et les partenariats régionaux pour relever le défi du changement climatique dans la région Asie-Pacifique » et la résolution 72/9 intitulée « Coopération régionale pour promouvoir la conservation et l'exploitation durable des océans, des mers et des ressources marines aux fins du développement durable en Asie et dans le Pacifique ».

#### **Point subsidiaire e)**

##### **Technologies de l'information et de la communication**

98. Outre les documents communs examinés au titre du point 3 de l'ordre du jour, la Commission était saisie du rapport intitulé « Autoroute Asie-Pacifique de l'information: pour une connectivité inclusive et ininterrompue » (E/ESCAP/72/17) et du rapport du Conseil d'administration du Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement sur sa dixième session (E/ESCAP/72/20 et Corr.1).

99. Les représentants des pays ci-après ont fait des déclarations: Azerbaïdjan; Bangladesh; Cambodge; Chine; Inde; Indonésie; Pakistan; Philippines; République de Corée; et Sri Lanka.

100. La Commission a souligné l'importance des TIC qui servaient à faciliter la réalisation du développement durable, en particulier en fournissant des outils pour la réduction des risques de catastrophe et l'économie numérique.

101. La Commission a reconnu que des efforts plus importants étaient encore nécessaires pour améliorer l'accès abordable aux TIC dans les pays en développement et les pays moins avancés, et a proposé que le secrétariat aide les pays à exploiter le potentiel des TIC en vue de la réalisation des objectifs de développement durable.

102. La Commission a souligné qu'il importait d'investir dans l'infrastructure des TIC afin d'accroître la connectivité par les TIC au niveau national et de renforcer la connectivité transfrontière. Dans ce contexte, la Commission a reconnu l'importance des TIC dans le comblement du fossé numérique en Asie et dans le Pacifique et a exprimé son appui aux efforts déployés par le secrétariat en vue de promouvoir une connectivité par les TIC régionale ininterrompue, abordable et résiliente au moyen de l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information.

103. La Commission s'est félicitée de la contribution apportée par le Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement dans le cadre du renforcement des capacités humaines et institutionnelles des États membres en vue de tirer pleinement parti des technologies de l'information et de la communication pour le Programme 2030.

104. À sa 6<sup>e</sup> séance plénière, le 19 mai, la Commission a pris note de la note du secrétariat intitulée « Autoroute Asie-Pacifique de l'information: pour une connectivité inclusive et ininterrompue » et a approuvé le rapport du Conseil d'administration du Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement sur sa dixième session.

105. À sa 6<sup>e</sup> séance plénière également, la Commission a adopté la résolution 72/10 intitulée « Examen régional de la mise en œuvre des grandes orientations arrêtées lors du Sommet mondial sur la société de l'information ».

#### **Point subsidiaire f)**

##### **Réduction des risques de catastrophe**

106. Outre les documents communs examinés au titre du point 3 de l'ordre du jour, la Commission était saisie du rapport intitulé « Renforcer la résilience face aux catastrophes transfrontalières » (E/ESCAP/72/18), du rapport du Comité de la réduction des risques de catastrophe sur sa quatrième session (E/ESCAP/72/19), du rapport du Comité des typhons (E/ESCAP/72/INF/3) et du rapport du Groupe d'experts des cyclones tropicaux (E/ESCAP/72/INF/4).

107. Les représentants des pays ci-après ont fait des déclarations: Bangladesh; Chine; Inde; Iran (République islamique d'); Japon; Népal; République de Corée; Sri Lanka; et Thaïlande. Un représentant du Comité CESAP/Organisation météorologique mondiale des typhons a fait également une déclaration.

108. La Commission a noté la grande importance de la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) et s'est félicitée des progrès accomplis dans l'intégration de la dimension de la réduction des risques de catastrophe dans le programme de développement. Elle a reconnu l'importance de la réduction des risques de catastrophe et du renforcement de la résilience aux catastrophes naturelles en vue de la réalisation du développement durable et a noté les progrès accomplis par les

États membres en matière de réduction des risques de catastrophe et d'adaptation aux changements climatiques. Elle a reconnu les difficultés encore à surmonter et les lacunes encore à combler pour réduire les facteurs de risque sous-jacents et les investissements sensibles aux risques ainsi que pour renforcer la résilience dans des secteurs essentiels comme les TIC et la santé.

109. La Commission a reconnu le rôle important de plateforme pluridisciplinaire et multisectorielle qu'elle jouait pour permettre aux États membres de recenser collectivement les défis et partager les données d'expérience, bonnes pratiques et applications technologiques novatrices au moyen de la coopération régionale. La Commission s'est également félicitée des travaux analytiques du secrétariat, dont ceux qui figurent notamment dans le document intitulé *Asia-Pacific Disaster Report 2015 – Disasters without Borders*, qui présentaient des recherches de fond à partir de données probantes concernant les politiques en matière de catastrophes transfrontalières à l'appui du renforcement de la coopération régionale.

110. La Commission a reconnu qu'il était essentiel de faire face aux catastrophes transfrontalières, étant donné que beaucoup d'entre elles l'étaient par nature. Dans ce contexte, la Commission a exprimé son appui aux efforts déployés par le secrétariat en vue de promouvoir les mécanismes de coopération régionale de lutte contre la sécheresse et les cyclones tropicaux ainsi que de prévision des crues et d'alerte rapide dans les bassins fluviaux transfrontières. La Commission a exprimé sa satisfaction au secrétariat pour ses mécanismes de coopération régionale et ses programmes sur les applications des technologies spatiales et le renforcement des capacités, en particulier au moyen du Programme régional pour les applications des technologies spatiales au développement durable, en vue d'aider les États membres à faire face aux risques de catastrophe.

111. La Commission a demandé au secrétariat d'aider les pays en développement de la région à renforcer leurs capacités en matière d'alerte rapide multirisque pour faire face aux risques de catastrophe transfrontière en approfondissant encore la coopération régionale. La Commission a demandé également au secrétariat de poursuivre son appui au renforcement des capacités en matière de réduction des risques de catastrophe au moyen de la coopération technique et des services consultatifs, notamment dans les pays qui sont particulièrement exposés aux catastrophes et qui disposent de peu de capacités dans ce domaine. La Commission s'est félicitée que Sri Lanka, qui pilotait le Mécanisme de coopération régionale pour le suivi des sécheresses et l'alerte rapide, ait accompli des progrès remarquables quant au renforcement des capacités multisectorielles d'utilisation des technologies spatiales en vue de la préparation aux sécheresses et de leur suivi.

112. La Commission a remercié la Chine pour la mise en place du Centre national de réduction des catastrophes de la Chine en tant que nœud du Réseau du savoir régional de la CESAP et des Centres d'innovation en matière de réduction des risques de catastrophe, lequel a pour objet de renforcer le réseautage régional pour combler les lacunes en matière de développement des capacités des fonctionnaires chargés d'intégrer la réduction des risques de catastrophe et l'adaptation aux changements climatiques dans les plans de développement nationaux et locaux. La Commission a encouragé les États membres à partager leurs bonnes pratiques et données d'expérience à cet égard.

113. La Commission a remercié l'Inde pour ses contributions importantes aux initiatives prises par la Commission en matière d'alerte rapide en cas de catastrophe et d'applications des technologies spatiales. Saluant l'initiative de la Commission ayant pour objet d'organiser un forum des principaux acteurs dans le domaine spatial lors de la Conférence ministérielle asiatique sur la réduction des risques de catastrophe, la délégation indienne a annoncé que le forum serait accueilli par son Gouvernement à New Delhi en novembre 2016. Cette délégation s'est également félicitée des efforts déployés par le secrétariat pour intégrer de manière ininterrompue les résultats de la Conférence ministérielle au travail du Comité de la réduction des risques de catastrophe de la CESAP en vue de garantir synergie et cohérence.

114. La Commission a reconnu l'importance de la coopération régionale et internationale dans le domaine de la réduction et de la gestion des risques de catastrophe et s'est félicitée des mesures prises par le Gouvernement iranien et le secrétariat en vue de la création du Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes. La mise en service du Centre a été considérée comme une occasion importante de promouvoir la coopération régionale.

115. La Commission a souligné la contribution importante du Fonds d'affectation spéciale multidonateurs de la CESAP de préparation aux tsunamis, aux catastrophes et aux changements climatiques dans les pays de l'océan Indien et de l'Asie du Sud-Est, a remercié les pays donateurs pour leurs contributions volontaires au Fonds d'affectation spéciale et a appelé à la poursuite d'un soutien. La Commission s'est également félicitée des contributions apportées par le secrétariat par le biais du Fonds d'affectation spéciale en vue du renforcement de la coopération régionale, y compris l'établissement du Système intégré régional d'alerte rapide multirisque, ainsi qu'en vue du développement des mécanismes intergouvernementaux dans la région.

116. La Commission a remercié le Japon pour l'appui apporté aux pays du Pacifique dans le cadre du renforcement des capacités en matière d'alerte rapide au moyen de la coopération bilatérale et régionale. La Commission a encouragé le secrétariat à continuer d'appuyer le développement des capacités et le partage des données d'expérience entre les pays de l'Asie et du Pacifique en vue de la mise en œuvre du Cadre de Sendai sur la réduction des risques de catastrophe (2015-2030).

117. La délégation japonaise a remercié les autres États membres pour l'appui apporté à la Journée mondiale de sensibilisation aux tsunamis, qui a été proclamée par l'Assemblée générale en décembre 2015.

118. À sa 6<sup>e</sup> séance plénière, le 19 mai, la Commission a approuvé le rapport du Comité de la réduction des risques de catastrophe sur sa quatrième session et a pris note du rapport intitulé « Renforcer la résilience face aux catastrophes transfrontalières », du rapport du Comité des typhons et du rapport du Groupe d'experts des cyclones tropicaux.

119. À sa 6<sup>e</sup> séance plénière également, la Commission a adopté la résolution 72/11 intitulée « Améliorer les statistiques relatives aux catastrophes en Asie et dans le Pacifique pour réaliser les objectifs de développement convenus à l'échelon international ».

**Point subsidiaire g)**  
**Développement social**

120. Outre les documents communs examinés au titre du point 3 de l'ordre du jour, la Commission était saisie du rapport du Comité du développement social sur sa quatrième session (E/ESCAP/72/21), ainsi que des documents de travail intitulés « Défis dans la mise en œuvre de la dimension sociale du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs de développement durable » (E/ESCAP/CSD(4)/1) et « Solutions et modalités innovantes pour renforcer la dimension sociale du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs de développement durable » (E/ESCAP/CSD(4)/2).

121. Les représentants des pays ci-après ont fait des déclarations: Bangladesh; Chine; États-Unis d'Amérique; Inde; Japon; Myanmar; Philippines; et République de Corée.

122. La Commission a pris note des activités menées par le secrétariat en matière de développement social et a noté la grande importance du renforcement de la dimension sociale de la réalisation du Programme 2030 et des objectifs de développement durable. La Commission a été informée par certains membres des efforts qu'ils déployaient dans ce domaine, y compris de la mise en œuvre de politiques et de programmes d'une manière globale et intégrée.

123. À cet égard, la Commission a reconnu la contribution importante du secrétariat à l'appui apporté aux pays dans le domaine de l'intégration de la dimension sociale aux dimensions économique et environnementale du développement durable.

124. La Commission a également pris note des résultats fructueux de la quatrième session du Comité du développement social, au cours de laquelle les États membres ont préconisé la mise en œuvre de politiques et de programmes en vue de renforcer la dimension sociale du Programme 2030.

125. Plusieurs délégations ont rappelé l'appui financier qu'ils accordaient de longue date à la CESAP et ont remercié le secrétariat pour la mise en œuvre fructueuse de projets dans les domaines du handicap, de l'égalité entre les sexes et de l'autonomisation des femmes, des migrations, du vieillissement de la population, de la protection sociale et de la jeunesse.

126. La Commission a pris note des activités menées par le secrétariat et de l'appui qu'il apportait aux États membres en vue de la mise en œuvre de la Stratégie d'Incheon visant à « Faire du droit une réalité » pour les personnes handicapées en Asie et dans le Pacifique. En particulier, elle a salué les travaux analytiques du secrétariat en matière d'accessibilité, de développement des capacités en vue du renforcement des statistiques dans le domaine du handicap, de promotion de la réduction des risques de catastrophe tenant compte des personnes handicapées, et d'orientation des États membres quant à la mise en œuvre de la Stratégie d'Incheon au moyen des réunions annuelles du groupe de travail sur la Décennie Asie-Pacifique des personnes handicapées (2013-2022).

127. La Commission a été informée que la réunion intergouvernementale de haut niveau sur l'examen à mi-parcours de la Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées (2013-2022) serait accueillie par la Chine dans la deuxième moitié de l'année 2017. À cet égard, une délégation a fait part de son engagement quant à l'intégration des questions relatives au



handicap dans les plans de développement nationaux de son pays, y compris en garantissant l'accès aux TIC, en offrant un soutien aux personnes atteintes d'autisme et en créant des établissements scolaires pour les enfants handicapés.

128. La Commission a noté le rôle essentiel de la protection sociale qui constituait une question transversale en matière de réduction de la pauvreté et de lutte contre les inégalités. À cet égard, plusieurs délégations ont mentionné l'augmentation des dépenses nationales et l'élargissement de la couverture dans le domaine des politiques et programmes de protection sociale. Les mesures efficaces mises en place ont notamment concerné des stratégies nationales en matière de sécurité sociale, des programmes de soutien au revenu, des initiatives prises dans le domaine de l'emploi ainsi qu'une aide sociale destinée aux membres les plus vulnérables de la société, notamment les femmes, les personnes âgées et les personnes handicapées.

129. La Commission a félicité le secrétariat pour l'élaboration de la boîte à outils de la protection sociale, qui constituait une base de connaissances pour les responsables de l'élaboration des politiques et les spécialistes en raison de sa collection de plus de 100 bonnes pratiques.

130. La Commission a souligné l'importance de veiller à offrir aux jeunes des possibilités de développement inclusif et durable et a félicité le secrétariat pour son action dans ce domaine, en particulier en matière d'éducation, de développement des compétences et de possibilités d'emploi décent. De plus, la Commission a mis l'accent sur le fait que les investissements consentis dans l'enseignement professionnel étaient essentiels pour obtenir une main-d'œuvre appropriée et hautement qualifiée qui pourrait plus facilement répondre aux besoins du marché du travail moderne et futur.

131. Tout en notant les défis considérables posés par le vieillissement rapide de la population, plusieurs délégations ont fait part de leur appui aux activités menées par le secrétariat dans ce domaine. Plusieurs délégations ont également mis l'accent sur l'importance du prochain troisième examen du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement de 2002.

132. La Commission s'est félicitée du travail analytique de pointe réalisé sur les migrations internationales, à savoir le document intitulé *Asia-Pacific Migration Report 2015: Migrants' Contributions to Development*, et a demandé un renforcement des activités menées par la Commission à l'appui de l'intégration des questions de migration aux stratégies nationales relatives aux objectifs de développement durable. Plusieurs délégations ont souligné l'importance de la protection des droits des migrants internationaux dans le cadre de la suite à donner au Programme 2030 et ont mis l'accent sur les efforts de mobilisation en cours sur cette question, y compris au moyen du Forum mondial sur les migrations et le développement.

133. La Commission a souligné le rôle central de l'égalité entre les sexes et de l'autonomisation des femmes dans la réalisation du Programme 2030 et des objectifs de développement durable. À cet égard, elle a noté l'importance de la Déclaration ministérielle Asie-Pacifique sur le progrès de l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes, ainsi que le rôle joué par le secrétariat à l'appui des États membres en vue de renforcer la responsabilisation et d'améliorer les statistiques sexospécifiques. La Commission a également pris note des activités du secrétariat et des efforts qu'il déployait dans le domaine du renforcement des capacités en matière

de budgétisation favorable à l'égalité des sexes, d'administration en ligne et d'autonomisation économique des femmes au moyen de l'entrepreneuriat.

134. Certaines délégations ont déclaré qu'un financement accru était nécessaire dans le domaine de l'égalité entre les sexes et ont noté l'appui apporté par le secrétariat au développement des connaissances et des capacités des pays en la matière. La Commission a été également informée d'un ensemble de politiques adoptées par les États membres en vue de la réalisation de l'objectif de développement durable relatif à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes, y compris les mesures destinées à accroître la participation des femmes à la vie politique, à mettre fin aux actes de violence commis à l'encontre des femmes et des filles, et à promouvoir l'éducation des filles.

135. Plusieurs délégations ont souligné les efforts déployés par leur pays pour développer l'accès des femmes au financement et pour accroître leur participation à la vie économique. Il a été fait état des initiatives menées dans ce domaine, notamment l'octroi de prêts et la mise en place de facilités de crédit pour les femmes, les services de soins aux enfants, et les prestations de maternité accordées aux femmes rurales pauvres et aux travailleurs de l'industrie du vêtement, ainsi que la promotion d'objectifs d'emploi pour les femmes.

136. Reconnaissant le rôle joué par les organisations dirigées par des États membres dans la promotion des priorités de développement social, une des délégations s'est félicitée de l'appui apporté par le secrétariat au Groupe consultatif sur les politiques en matière d'égalité des sexes de l'ASACR. De plus, la délégation japonaise a informé la Commission que son pays envisageait d'accueillir l'Assemblée mondiale des femmes en 2016.

137. Une délégation a noté le rôle essentiel joué par le secrétariat à l'appui de la Stratégie d'accélération pour mettre fin à l'épidémie de sida d'ici 2030. Cette délégation a demandé à la CESAP de continuer à participer activement à tous les efforts régionaux déployés en vue de développer les cadres juridiques permettant de garantir l'accès aux services de lutte contre le VIH, tout en promouvant l'appropriation nationale et le financement durable des programmes de lutte contre le VIH, afin de faire en sorte que personne ne soit laissé de côté.

138. Une délégation a mis en avant les initiatives prises par son pays en vue de mettre fin à la pauvreté extrême et à la faim, dans le cadre du Défi Faim Zéro lancé par le Secrétaire général.

139. À sa 6<sup>e</sup> séance plénière, le 19 mai, la Commission a approuvé le rapport du Comité du développement social sur sa quatrième session.

#### **Point subsidiaire h) Statistiques**

140. Outre les documents communs examinés au titre du point 3 de l'ordre du jour, la Commission était saisie du rapport du Groupe directeur régional pour l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique (E/ESCAP/72/22) et du rapport du Conseil d'administration de l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique sur sa onzième session (E/ESCAP/72/23 et Corr. 1).

141. Les représentants des pays ci-après ont fait des déclarations: Bangladesh; Chine; Japon; Philippines; République de Corée; et Samoa.

142. La Commission a souligné le rôle important de données et de statistiques fiables, récentes, exactes et de haute qualité pour la mise en œuvre fructueuse du Programme 2030, notamment en matière de suivi des progrès, et comme preuve à l'appui de l'élaboration de politiques efficaces et de l'utilisation appropriée des ressources publiques.

143. La Commission a pris note des expériences de pays en cours adaptant les cibles et les indicateurs du Programme 2030 au contexte national et s'est félicitée des contributions actives de plusieurs États membres au travail mené par le Groupe d'experts interinstitutions sur les indicateurs du développement durable en vue d'élaborer le cadre mondial de suivi pour le Programme 2030.

144. Soulignant la nécessité d'améliorer les capacités permettant de répondre aux besoins en matière de données et de statistiques inhérents au Programme 2030, la Commission a réaffirmé son engagement à l'égard des initiatives régionales menées pour renforcer la capacité des systèmes statistiques nationaux des pays dans la région Asie-Pacifique. La Commission a félicité le secrétariat pour les efforts qu'il déployait en vue de coordonner et de fournir un appui en matière de capacités statistiques aux États membres et, à cet égard, a pris note avec satisfaction de l'organisation de certaines manifestations telles que la Semaine Asie-Pacifique des statistiques économiques, qui avait produit et soutenu des études et des recherches nationales supplémentaires afin d'améliorer la qualité des statistiques.

145. La Commission a demandé au secrétariat et aux partenaires de développement de jouer un rôle encore plus important à l'appui des efforts déployés par les États membres en vue de l'amélioration des données et des statistiques, y compris pour ce qui est du rôle décisif que pourraient avoir les mégadonnées.

146. La Commission a souligné la nécessité d'une formation en matière de calcul pour les indicateurs des objectifs du développement durable. Tout en se félicitant du rôle important et des contributions de l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique quant au renforcement des systèmes statistiques nationaux au moyen de ses programmes de formation, la Commission a exprimé sa gratitude au Gouvernement japonais pour ses contributions financières constantes et généreuses et a remercié les autres États membres pour leur appui financier et en nature. Notant les demandes croissantes et nouvelles en matière de données et de statistiques que le Programme 2030 avait engendrées, la Commission a demandé aux membres et membres associés, ainsi qu'aux organisations internationales, de continuer à apporter à l'Institut leurs contributions et, si possible, de les accroître.

147. La Commission a félicité le Groupe directeur régional pour les registres et statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique pour le leadership visionnaire dont il faisait preuve dans le cadre de la mise en œuvre de l'initiative « Faire en sorte que chacun soit compté » et a prié instamment les États membres de prendre des mesures en vue de la réalisation des objectifs de la Décennie Asie-Pacifique de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil (2015-2024), et du Cadre d'action régional sur l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique. Concernant le

premier jalon de la mise en œuvre de l'initiative, la Commission a pris acte de la soumission de rapports de référence nationaux par un grand nombre d'États membres et a demandé à l'ensemble des États membres d'achever et de soumettre leurs rapports de référence en priorité.

148. À sa 6<sup>e</sup> séance plénière, le 19 mai, la Commission a pris note du rapport du Groupe directeur régional pour l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique et a approuvé le rapport de l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique sur sa onzième session.

149. À sa 6<sup>e</sup> séance plénière également, la Commission a adopté la résolution 72/11 intitulée « Améliorer les statistiques relatives aux catastrophes en Asie et dans le Pacifique pour réaliser les objectifs de développement convenus à l'échelon international ».

### **Point subsidiaire i)**

#### **Activités sous-régionales pour le développement**

150. Outre les documents communs examinés au titre du point 3 de l'ordre du jour, la Commission était saisie de la note du secrétariat intitulée « Aperçu par sous-programme: enjeux et défis pour un développement économique et social inclusif et durable en Asie et dans le Pacifique » (E/ESCAP/72/24) et du rapport du Conseil d'administration du Programme spécial des Nations Unies pour les économies d'Asie centrale sur sa dixième session (E/ESCAP/72/25).

151. Les représentants des pays ci-après ont fait des déclarations: Bangladesh; Chine; Inde; Iran (République islamique d'); Japon; Népal; République de Corée; et Tadjikistan.

152. La Commission a reconnu le rôle essentiel que chaque bureau sous-régional n'avait cessé de jouer, ainsi que leur rôle potentiel dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable et dans la promotion de la coopération et de l'intégration économiques régionales en collaboration avec leurs organisations sous-régionales respectives. À cet égard, un certain nombre de délégations ont noté la nécessité de renforcer les bureaux sous-régionaux.

#### **Composante 1: le Pacifique**

153. La Commission a été informée que les dirigeants du Pacifique avaient souligné que les mises en œuvre des Orientations de Samoa, du Programme 2030 et du Cadre en faveur de l'intégration du Pacifique devraient être réalisées d'une manière intégrée, favorable à la durabilité et propice à une appropriation accrue par le Pacifique. La vulnérabilité mise en évidence par le cyclone tropical Winston ainsi que les inondations et les sécheresses a été notée. La Commission a également noté que la nécessité de replacer les objectifs de développement durable dans la spécificité des contextes nationaux et sous-régionaux était essentielle, l'objectif clef à poursuivre étant de renforcer la résilience et de développer les capacités d'adaptation des collectivités vulnérables aux changements climatiques. La Commission a pris acte des activités menées par le secrétariat dans le Pacifique, axées sur les Orientations de Samoa et le Programme 2030, et a mis l'accent sur le renforcement des capacités et des institutions nationales, une meilleure représentation et une plus grande influence du Pacifique ainsi que le suivi et l'établissement de rapports sur la mise en œuvre.

154. La Commission a demandé aux membres de continuer à développer leur appui aux États membres insulaires du Pacifique, étant donné leurs contraintes et leurs vulnérabilités.

### **Composante 2: Asie de l'Est et du Nord-Est**

155. La Commission a noté les activités menées par le Bureau sous-régional pour l'Asie de l'Est et du Nord-Est à l'appui du suivi et de la mise en œuvre du Programme 2030, et des moyens de mise en œuvre des objectifs de développement durable. En particulier, elle a pris note des activités du Bureau sous-régional en vue de faciliter la première Concertation de suivi de haut niveau sur le financement du développement en Asie et dans le Pacifique, tenue à Incheon (République de Corée), et les progrès accomplis dans le développement de la coopération et de l'intégration régionales en Asie de l'Est et du Nord-Est au moyen de travaux de recherche et d'analyse des politiques.

156. La Commission a également noté les efforts déployés par le Bureau sous-régional pour lier ses activités à celles des divisions organiques afin de promouvoir la bonne exécution du programme de travail de la CESAP. La Commission a également noté les progrès accomplis par le Bureau sous-régional dans l'élaboration et la mise en œuvre des activités sous-régionales, y compris le Programme sous-régional de coopération environnementale pour l'Asie du Nord-Est et le Forum pour la coopération en matière de développement en Asie du Nord-Est.

157. La Commission a noté avec satisfaction les efforts et les activités du Bureau sous-régional et a souligné le rôle qu'il jouait en tant qu'organe de coordination clef dans la sous-région pour la coopération multilatérale, y compris avec le Forum pour la coopération en matière de développement en Asie du Nord-Est, le Programme sous-régional de coopération environnementale pour l'Asie du Nord-Est, le Partenariat sur la problématique de l'empreinte carbone en Asie et le Forum de la sécurité énergétique de l'Asie du Nord-Est. La Commission a également noté le rôle potentiel du Bureau sous-régional dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable au niveau sous-régional.

158. Certaines délégations ont appuyé de manière générale l'exécution du mandat existant et ont demandé au Bureau sous-régional de développer ses activités de consultation et de coordination avec les États membres.

### **Composante 3: Asie du Nord et Asie centrale**

159. La Commission a noté que le programme futur du Bureau sous-régional de l'Asie du Nord et de l'Asie centrale serait centré sur l'appui apporté à la coopération et à l'intégration économiques régionales, en particulier par le renforcement de la coopération régionale au service de l'intégration des marchés et de la mise en œuvre sous-régionale des priorités en matière d'objectifs de développement durable. L'accent serait mis sur le renforcement des capacités permettant d'assurer la cohérence et la coordination des politiques à l'échelle de l'ensemble des objectifs par l'établissement de liens plus étroits avec les sous-programmes régionaux de la CESAP, ainsi que par le développement du Programme spécial des Nations Unies pour les économies d'Asie centrale en tant que mécanisme de coopération sous-régionale dans le cadre de la mise en œuvre et du suivi du Programme 2030.

160. Se félicitant des activités menées par le Bureau sous-régional, notamment en matière d'énergie, de transports et connectivité par les TIC, la Commission a reconnu le rôle important du Programme spécial pour les économies de l'Asie centrale en tant que mécanisme de renforcement, d'une part, de la coopération économique entre les pays de la sous-région et, d'autre part, de l'intégration à l'économie mondiale. La Commission a été informée de la présentation officielle les 11 et 12 mai 2016 du Projet de commerce et d'approvisionnement en hydroélectricité en Asie Centrale et en Asie du Sud (CASA-1000) et a noté qu'il s'agissait d'un bon exemple de coopération régionale et de développement inclusif qui renforcerait la sécurité énergétique entre l'Asie centrale et l'Asie du Sud. L'initiative a mobilisé l'Afghanistan, le Kirghizistan, le Pakistan et le Tadjikistan.

#### **Composante 4: Asie du Sud et du Sud-Ouest**

161. La Commission a remercié et félicité le Bureau sous-régional pour l'Asie du Sud et du Sud-Ouest pour les activités qu'il a menées pour contribuer à la mise en œuvre des objectifs de développement durable, de la coopération et de l'intégration économiques régionales en Asie du Sud et du Sud-Ouest, et pour aider les pays les moins avancés de la sous-région. La Commission s'est félicitée des activités du Bureau sous-régional visant à définir les priorités de politique clefs en vue de la réalisation des objectifs de développement durable en Asie du Sud et du Sud-Ouest et a appuyé les consultations sous-régionales destinées à remettre ces objectifs dans ce contexte particulier et à les faire mieux connaître. La Commission a également demandé au secrétariat de soutenir la coopération et l'intégration économiques régionales par des activités supplémentaires en Asie du Sud et du Sud-Ouest. Plusieurs délégations ont demandé au secrétariat de développer et d'approfondir ses activités de coopération et d'intégration avec le secrétariat de l'ASACR, y compris en appuyant le programme de l'ASACR sur les objectifs de développement durable ainsi que la coopération et l'intégration économiques régionales. En particulier, la Commission a demandé au secrétariat de mener des activités supplémentaires en matière de connectivité des transports et de facilitation du commerce en Asie du Sud et dans les pays limitrophes de cette partie de la sous-région, y compris au moyen de l'harmonisation des documents de transport liée à l'élaboration de modèles et au partage des bonnes pratiques en matière de franchissement des frontières et d'accords de transit.

162. La Commission a noté avec satisfaction l'appui apporté par le secrétariat à l'amélioration de la connectivité régionale en Asie du Sud et du Sud-Ouest et entre la sous-région et les autres régions, y compris l'Asie centrale et l'Asie du Sud-Est. La Commission s'est félicitée des activités menées par le secrétariat en vue d'étendre la connectivité des transports entre l'Asie du Sud et Sud-Ouest et l'Asie centrale, notant l'alignement de ces activités sur les priorités de la sous-région, et a demandé au secrétariat de poursuivre d'autres activités en matière de connectivité des transports dans la sous-région pour faire suite aux récentes réunions, dont la Concertation de la CESAP sur le renforcement de la connectivité des transports en Asie du Sud et en Asie centrale tenue à Téhéran en décembre 2015.

163. La Commission s'est félicitée de l'appui au renforcement des capacités et à la formation des fonctionnaires de la sous-région, en particulier ceux des pays les moins avancés. La Commission s'est également félicitée des activités de renforcement des capacités conduites pour les pays de la sous-région et a noté les exemples, y compris ceux sur le commerce qui s'appuyaient sur l'aide fournie à l'Afghanistan dans le cadre

de son adhésion à l'OMC, qui constituaient des modèles de bonnes pratiques en matière de fourniture de développement des capacités par le secrétariat. La Commission a déclaré attendre avec intérêt l'extension d'un tel appui, en particulier aux pays les moins avancés de la sous-région. La Commission a demandé au secrétariat de continuer à aider les pays les moins avancés de la sous-région dans le cadre des efforts qu'ils déployaient en vue de quitter la catégorie des pays les moins avancés.

164. La délégation indienne, dont le pays accueillait le Bureau sous-régional, a estimé qu'il convenait de renforcer la présence de la CESAP dans la sous-région compte tenu de la charge considérable de la mise en œuvre du Programme 2030 pour la sous-région qui représentait près de 40 % de la pauvreté mondiale.

165. À sa 6<sup>e</sup> séance plénière, le 19 mai, la Commission a pris note de la note du secrétariat intitulée « Activités sous-régionales pour le développement: enjeux et défis liés au développement économique et social inclusif et durable en Asie et dans le Pacifique » et a approuvé le rapport du Conseil d'administration du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale sur sa dixième session.

**Point 4 de l'ordre du jour**  
**Questions relatives à la gestion**

166. La Secrétaire exécutive a fait une déclaration liminaire sur les questions relatives à la gestion.

**Point subsidiaire a)**  
**Rapport sur les activités d'évaluation de la CESAP au cours de la période biennale 2014-2015**

167. La Commission était saisie du rapport sur les activités d'évaluation de la CESAP au cours de la période biennale 2014-2015 (E/ESCAP/72/26).

168. Une délégation a exprimé son appui aux activités menées par la CESAP dans la région et a souligné l'importance du bilan tiré par le secrétariat des enseignements du passé afin de servir de base aux activités entreprises dans le contexte des objectifs de développement durable. Cette délégation a également mis l'accent sur la nécessité d'une bonne évaluation des activités du secrétariat conformément aux procédures établies, y compris en recensant les défis à relever ainsi que les moyens à utiliser pour surmonter ces derniers.

169. À sa 6<sup>e</sup> séance plénière, le 19 mai, la Commission a pris note du rapport sur les activités d'évaluation de la CESAP au cours de la période biennale 2014-2015.

**Point subsidiaire b)**  
**Modifications de programme pour la période biennale 2016-2017**

170. La Commission était saisie de la note du secrétariat sur les modifications apportées au programme pour la période biennale 2016-2017 (E/ESCAP/72/27).

171. À sa 6<sup>e</sup> séance plénière, le 19 mai, la Commission a approuvé les modifications apportées au programme pour la période biennale 2016-2017.

**Point subsidiaire c)****Projet de cadre stratégique pour la période biennale 2018-2019**

172. La Commission était saisie du projet de cadre stratégique pour la période biennale 2018-2019, deuxième volet (plan-programme biennal), au titre du Programme 16 (développement économique et social en Asie et dans le Pacifique) (A/71/6 (Prog. 16)).

173. À sa 6<sup>e</sup> séance plénière, le 19 mai, la Commission a approuvé le projet de cadre stratégique pour la période 2018-2019.

**Point subsidiaire d)****Partenariats, contributions extrabudgétaires et développement des capacités**

174. La Commission était saisie de la note du secrétariat sur l'aperçu général des partenariats, des contributions extrabudgétaires et du développement des capacités (E/ESCAP/72/28).

175. Les représentants des pays suivants ont fait des déclarations: Bangladesh; Chine; Inde; Indonésie; Iran (République islamique d'); Japon; République de Corée; Sri Lanka; et Tadjikistan.

176. La Commission a noté que les contributions extrabudgétaires en espèces en 2015, au titre des activités de coopération technique et de l'appui du pays hôte aux bureaux sous-régionaux, s'élevaient au total à 13,8 millions de dollars. La Commission a également noté que les contributions en espèces versées par la CESAP en 2015 au titre des activités de coopération s'élevaient au total à 17,1 millions de dollars, dont 10,4 millions avaient été versés par des donateurs bilatéraux – États membres et non membres de la CESAP – qui constituaient encore les principales sources extrabudgétaires de financement.

177. La délégation chinoise a fait observer que son Gouvernement accordait une grande importance aux activités de développement des capacités menées par la CESAP, y compris au moyen de ses institutions régionales, en vue d'assurer la prospérité de la région Asie-Pacifique.

178. La délégation indienne a informé la Commission que son Gouvernement avait versé une contribution de 1 million de dollars au Fonds d'affectation spéciale multidonateurs de la CESAP pour la préparation aux tsunamis, aux catastrophes et aux changements climatiques dans l'océan Indien et dans les pays d'Asie du Sud-Est en 2015. Cette délégation a mis l'accent sur l'appui apporté par son Gouvernement au Système intégré régional d'alerte rapide multirisque pour l'Afrique et l'Asie, dont le siège est à Bangkok, notant qu'il avait fourni 90 % du financement des systèmes d'alerte rapide aux tsunamis et des projets relatifs aux changements climatiques.

179. La délégation iranienne a appelé l'attention de la Commission sur le site Web du Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes, qui présentait des informations sur les activités, les exposés, la structure et les groupes de partenariat du Centre.

180. La délégation de la République de Corée a noté la coopération technique avec la CESAP dans les domaines du commerce, des transports et de la réduction des risques de catastrophe afin de développer la connectivité et l'intégration régionales. Cette délégation a fait part de ses réflexions sur



les réalisations effectuées par le Centre de formation Asie-Pacifique aux technologies de l'information et de la communication pour le développement dans le cadre du renforcement des capacités institutionnelles et de ressources humaines concernant l'utilisation des technologies de l'information et de la communication pour le développement durable, et a remercié les États membres qui contribuaient aux activités du Centre.

181. La délégation sri-lankaise a exprimé l'engagement de son Gouvernement à l'égard du lancement du programme WIFI – « The Women and ICT Frontier Initiative » – dans ce pays.

182. La Commission a pris note de la note du secrétariat sur l'aperçu général des partenariats, des contributions extrabudgétaires et du développement des capacités, et s'est par ailleurs félicitée des annonces de contribution s'élevant environ à 8,5 millions de dollars pour l'année 2016 et faites par les pays ci-après: Brunéi Darussalam; Cambodge; Chine; Inde; Indonésie; Iran (République islamique d'); Japon; Macao (Chine); Malaisie; Pakistan; République de Corée; Sri Lanka; et Thaïlande. De plus, le Gouvernement indonésien a informé la Commission qu'il ferait les contributions supplémentaires suivantes: Centre pour la mécanisation agricole durable (30 000 dollars); Institut statistique pour l'Asie et le Pacifique (30 000 dollars); et Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie (10 000 dollars). Le Gouvernement malaisien a informé la Commission qu'il ferait les contributions suivantes: Institut statistique pour l'Asie et le Pacifique (20 000 dollars); Centre pour la réduction de la pauvreté par l'agriculture durable (10 000 dollars); et Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie (15 000 dollars).

#### **Point 5 de l'ordre du jour**

##### **Activités du Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission**

183. La Commission était saisie du rapport du Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission (E/ESCAP/72/29).

184. En sa qualité de Rapporteur du Comité consultatif, le Représentant permanent de la Mongolie a présenté les principales activités du Comité consultatif depuis la soixante et onzième session de la Commission, notant en particulier que le Comité consultatif avait fourni au secrétariat des orientations et des avis essentiels sur des questions cruciales, et qu'il permettait aux États membres étant donné son rôle important d'intermédiaire de coopérer les uns avec les autres ainsi qu'avec le secrétariat.

185. À sa 6<sup>e</sup> séance plénière, le 19 mai, la Commission a pris note du rapport du Comité consultatif.

#### **Point 6 de l'ordre du jour**

##### **Date, lieu et thème de la soixante-treizième session de la Commission (2017)**

186. La Commission était saisie de la note du secrétariat sur la date, le lieu et le thème de la soixante-treizième session de la Commission (2017) (E/ESCAP/72/30).

187. À sa 6<sup>e</sup> séance plénière, le 19 mai, la Commission a décidé de tenir sa soixante-treizième session en avril ou mai 2017; les dates exactes

seraient fixées en consultation avec le Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission. La Commission a également décidé que le thème de sa soixante-treizième session serait « La coopération régionale en faveur de l'énergie durable ».

### **Point 7 de l'ordre du jour**

#### **Questions de politique intéressant la région Asie-Pacifique**

##### **Point subsidiaire a)**

#### **Principaux enjeux pour un développement économique et social inclusif et durable en Asie et dans le Pacifique**

#### **Déclaration de politique générale de la Secrétaire exécutive**

188. Dans sa déclaration de politique générale, la Secrétaire exécutive a souligné la manière dont la CESAP appuierait la mise en œuvre du Programme 2030 par les États membres. Elle a déclaré que la région avait besoin d'offrir de meilleures opportunités au 1,5 milliard de personnes qui étaient prises au piège de la pauvreté. Le fait de résoudre le problème des inégalités – élément transversal des objectifs de développement durable – était essentiel car les inégalités bridaient la croissance, sapient la cohésion sociale et menaçaient la durabilité environnementale. Elle a également insisté sur le fait que les inefficacités dans l'utilisation des ressources étaient répandues, les pays en développement de la région utilisant en moyenne cinq fois plus d'énergie pour produire une unité de PIB que les pays industrialisés.

189. La Secrétaire exécutive a déclaré qu'une approche intégrée du développement durable, appuyée par des partenariats et le déploiement de nouvelles solutions, pourrait transformer ces défis en opportunités. Un certain nombre d'États membres avaient déjà commencé à intégrer le développement durable dans leurs stratégies, plans et budgets nationaux. À cet égard, la Secrétaire exécutive a souligné que le Forum Asie-Pacifique pour le développement durable avait constitué un mécanisme intergouvernemental central pour le partage des données d'expérience ainsi que l'établissement d'un consensus et d'une coordination.

190. La Secrétaire exécutive a également souligné la manière dont les travaux analytiques et statistiques de la Commission appuyaient le processus de mise en œuvre et d'examen. Par exemple, pour aller dans le sens de la priorité accordée par le Programme 2030 au principe de l'inclusion de tous, l'édition 2016 de la publication phare *Economic and Social Survey of Asia and the Pacific* avait étudié les moyens de dynamiser la productivité agricole. Une nouvelle publication, « Social outlook », à paraître en 2017, analyserait plus en profondeur des priorités telles que la protection sociale et la budgétisation favorable à l'égalité des sexes. Le *Statistical Yearbook* et sa base de données en ligne s'étaient déjà alignés sur les objectifs et cibles de développement durable, même si seule la moitié des indicateurs mondiaux pour ces objectifs était, en moyenne, immédiatement à la disposition de la région. Pour relever ces défis, le Comité de statistique examinerait une nouvelle feuille de route pour transformer les statistiques officielles.

191. S'agissant de l'objectif numéro 17 relatif aux moyens de mise en œuvre, la Secrétaire exécutive a expliqué l'extension des activités de la Commission aux domaines suivants: finance; science, technologie et innovation; commerce; et développement des capacités. Comme l'a

préconisé la Concertation de suivi de haut niveau sur le financement du développement en Asie et dans le Pacifique, les priorités consistaient à libérer le potentiel fiscal de la région, à approfondir l'inclusion financière et à renforcer les environnements propices à l'exploitation des capitaux privés en faveur de la durabilité. De plus, la coopération financière régionale était essentielle pour canaliser le financement du développement.

192. La Secrétaire exécutive a noté que si la région représentait environ 43 % des activités de recherche et de développement mondiales, les progrès en la matière avaient été très inégaux, puisque 95 % des chercheurs de la région étaient concentrés sur cinq pays seulement alors que certains pays figuraient parmi les 10 % moins innovants dans l'indice mondial de l'innovation. Outre le comblement de ces écarts, la région devrait recourir à la science, à la technologie et à l'innovation pour promouvoir la justice sociale et la protection de l'environnement ainsi que la compétitivité économique. À cette fin, la CESAP s'appuierait sur ses travaux menés de longue date dans des domaines tels que les applications des techniques spatiales et la modélisation des risques de catastrophe. Le Comité des technologies de l'information et de la communication, désormais reconstitué, se réunirait en octobre pour examiner plus avant ces questions.

193. La Secrétaire exécutive a expliqué comment la CESAP promouvait le commerce des services, les biens environnementaux et la technologie. Récemment, plus de 30 États membres avaient collectivement mis au point la version définitive de l'Accord-cadre sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier; mais il restait encore à l'appliquer. En ce qui concernait l'avenir, la région devait renforcer les accords sur les services et le commerce numérique, simplifier et harmoniser les dispositions sur la libéralisation du commerce et de l'investissement selon les besoins, et améliorer la capacité d'absorption des pays les moins avancés au moyen de l'initiative régionale Aide pour le commerce.

194. La Secrétaire exécutive a présenté la nouvelle stratégie de la Commission en matière de développement des capacités, qui permettait de mieux aligner les activités dans ce domaine avec les travaux normatifs et analytiques de la Commission. On pouvait citer comme exemple la mise en place d'un nouveau cadre analytique, décrit en détail dans le document intitulé *Asia-Pacific Countries with Special Needs Development Report 2016*, conçu pour aider à définir des orientations nationales appropriées pour la mise en œuvre du Programme 2030; la création d'une boîte à outils pour la protection sociale; et la mise en place d'un portail de l'égalité des sexes. La Secrétaire exécutive a souligné comment les instituts régionaux, notamment le Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et des communications pour le développement, le Centre Asie-Pacifique pour le transfert de technologie et l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique, exploitaient la technologie et les statistiques au profit d'une amélioration des résultats de développement.

195. Rappelant les conclusions de la Conférence ministérielle de 2013 sur la coopération et l'intégration économiques régionales, la Secrétaire exécutive a déclaré que les activités de coopération régionale – pour autant qu'elles suivent un rythme et un enchaînement appropriés – permettraient de stimuler la croissance et de partager la prospérité en favorisant la diversification, l'inclusivité et le développement durable. Elle a indiqué que la nouvelle génération d'activités de coopération régionale était axée sur: a) l'amélioration de l'intégration de la région aux autres continents; b) le renforcement de l'intégration au niveau sous-régional; c) l'utilisation des

modèles asiatiques de coopération régionale fondés sur les marchés grâce à un engagement politique accru; d) l'intensification de l'intégration financière, qui accusait un retard par rapport à l'intégration commerciale; e) l'exploitation des possibilités de connectivité ininterrompue grâce au transport multimodal, ainsi que l'amélioration de la connectivité énergétique et des TIC le long des couloirs de développement; et f) la promotion du renforcement mutuel entre coopération régionale et développement durable.

196. La Secrétaire exécutive a souligné l'importance fondamentale de la coordination intersectorielle dans le domaine de la connectivité, indiquant en particulier que la CESAP développait ses activités dans le domaine de l'énergie et favorisait la connectivité du réseau électrique pour intégrer davantage d'énergies propres et renouvelables. Elle a également souligné la nécessité de se doter d'infrastructures régionales adaptées aux changements climatiques et résilientes aux catastrophes et d'assurer la surveillance des catastrophes naturelles et l'alerte rapide dans ce domaine. La coopération régionale en matière de climat en était encore au stade de gestation, mais il était possible d'étudier des stratégies communes pour renforcer la résilience et améliorer les capacités. Elle a fait référence à la note du secrétariat intitulée « Renforcer la coopération et l'intégration économiques régionales en Asie et dans le Pacifique » et a invité les États membres à faire part de leurs recommandations dans ce domaine.

### Déclarations de pays

197. La Commission était saisie de la note du secrétariat intitulée « Renforcer la coopération et l'intégration économiques régionales en Asie et dans le Pacifique » (E/ESCAP/72/5 et Corr. 1) et de la note du secrétariat intitulée « Résumé de l'Étude 2016 sur la situation économique et sociale de l'Asie et du Pacifique » (E/ESCAP/72/31).

198. Les représentants des membres et membres associés ci-après ont fait des déclarations: Afghanistan; Arménie; Australie; Azerbaïdjan; Bangladesh; Bhoutan; Brunéi Darussalam; Cambodge; Chine; Fédération de Russie; France; Hong Kong (Chine); Îles Marshall; Inde; Indonésie; Iran (République islamique d'); Japon; Macao (Chine); Malaisie; Mongolie; Népal; Pakistan; Philippines; République de Corée; République démocratique populaire lao; République populaire démocratique de Corée; Singapour; Sri Lanka; Tadjikistan; Thaïlande; Turkménistan; Tuvalu; et Viet Nam.

199. La Commission a pris note avec intérêt des vues et des recommandations figurant dans le document intitulé *Economic and Social Survey of Asia and the Pacific 2016*, et noté en particulier l'accent mis sur la nécessité de stimuler la productivité pour relancer la croissance économique et appuyer la réalisation des objectifs de développement durable.

200. La Commission a noté que l'année 2016 marquait une étape importante dans le développement de la région, puisqu'elle était la première année de lancement du Programme 2030. L'adoption de ce programme était intervenue à un moment difficile pour les pays, la croissance économique accusant un ralentissement considérable. La Commission a également constaté que les fluctuations monétaires et l'instabilité des prix de l'énergie et des denrées alimentaires avaient un impact négatif sur les perspectives économiques et que cette situation avait aggravé les vulnérabilités dans de nombreux pays en développement. Le ralentissement économique mettait

en lumière la nécessité d'exploiter la science, la technologie et l'innovation, qui étaient utiles pour mobiliser de nouveaux moteurs de croissance et contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable.

201. La Commission a souligné qu'il importait de réduire l'écart grandissant entre les riches et les pauvres s'agissant des possibilités qui s'offraient à eux, d'assurer la stabilité de l'emploi, d'améliorer la protection sociale pour les pauvres et les populations vulnérables et de favoriser l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes pour éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions d'ici à 2030. Dans ce cadre, l'importance d'élargir la portée des socles de protection sociale, notamment dans les secteurs de la santé et de l'éducation, a été soulignée.

202. La Commission a souligné que la mise en valeur du capital humain et social était essentielle si l'on voulait parvenir à une croissance inclusive et durable. Elle a notamment mis l'accent sur l'importance d'améliorer les possibilités d'emploi offertes aux jeunes et indiqué que, pour ce faire, il était indispensable d'améliorer les systèmes éducatifs et de formation professionnelle, en veillant à ce qu'ils correspondent mieux aux besoins du marché du travail.

203. La Commission a souligné la nécessité d'établir un lien entre les stratégies nationales et régionales et le Programme 2030. Des délégations ont décrit les mesures prises pour intégrer les objectifs de développement durable dans les plans et les priorités de développement de leur pays, et ont mis en évidence les aspects de leurs plans nationaux de développement déjà orientés vers la mise en œuvre du Programme 2030. Il a également été mentionné que l'application de certains concepts – croissance verte, croissance économique inclusive et durable, bonheur national brut et développement socioéconomique caractérisé par l'autosuffisance, l'inclusivité et le respect de l'environnement – dans les plans nationaux de développement permettait d'intégrer le Programme 2030 au niveau national.

204. La Commission a pris note par ailleurs d'autres initiatives de mise en œuvre, notamment l'adoption de stratégies nationales en matière de développement durable, la création d'organismes nationaux chargés d'encadrer la mise en œuvre et le suivi des objectifs de développement durable et d'aligner les priorités et activités de recherche nationales avec lesdits objectifs. Toutefois, elle a noté que la prise en compte de tous les objectifs de développement durable dans la planification nationale et les politiques budgétaires restait l'une des difficultés rencontrées par les États membres dans la mise en œuvre du Programme 2030.

205. La Commission a relevé que l'accroissement de la productivité pouvait aider à atteindre les objectifs de développement durable en créant de nouveaux moteurs de développement de la région Asie-Pacifique. Les participants ont fait remarquer que l'agriculture restait indispensable à de nombreux pays de la région, bon nombre d'entre eux dépendant de ce secteur pour assurer la subsistance des populations. Il était donc important d'améliorer la productivité dans le secteur agricole puisque cela permettrait de sortir de la pauvreté des millions d'habitants des zones rurales. Pour ce faire, il faudrait que les gains de productivité s'accompagnent d'une hausse des revenus correspondante.

206. La Commission a noté que la recherche-développement, la science, la technologie et l'innovation ainsi que l'investissement dans l'éducation et

la santé seraient nécessaires pour accroître la productivité et atteindre les objectifs de développement durable. La mise en œuvre de politiques dans ces domaines permettrait de créer un cercle vertueux entre le développement durable, la productivité et la croissance économique.

207. La Commission a estimé que le financement du développement était important pour le succès de la mise en œuvre du Programme 2030. Elle a reconnu à cet égard qu'il était nécessaire de mobiliser des ressources financières intérieures et extérieures, en indiquant notamment que les investissements du secteur privé comme du secteur public étaient importants pour remédier aux lacunes en matière de financement des infrastructures dans la région.

208. Dans le contexte du financement du développement durable, la Commission a souligné qu'il importait d'accroître les recettes fiscales de manière à mobiliser les ressources intérieures nécessaires, en modernisant les systèmes d'administration fiscale et en renforçant les capacités dans ce domaine. À cet égard, la Commission a noté qu'il importait de mettre fin aux mouvements illégaux de capitaux en mettant sur pied des systèmes d'information financière à même de les détecter.

209. Constatant que les défis liés aux changements climatiques étaient immenses, la Commission a souligné qu'il importait de donner aux pays en développement un accès plus large aux fonds mondiaux pour le climat, de leur apporter des financements et de renforcer leurs capacités de faire face à ces défis.

210. La Commission a noté que la première Concertation de suivi de haut niveau sur le financement du développement en Asie et dans le Pacifique s'était tenue à Incheon (République de Corée) et avait été coorganisée par la CESAP et le Ministère des affaires étrangères de la République de Corée. Une délégation a indiqué qu'elle attendait avec intérêt d'examiner les moyens de mettre en place un forum régional sur les questions fiscales, ainsi qu'un nouveau forum régional sur les infrastructures et une feuille de route régionale pour la mise en œuvre des objectifs de développement durable.

211. La Commission a souligné l'importance que présentaient la coopération et l'intégration régionales pour l'amélioration de la connectivité, la promotion de l'inclusivité, l'amélioration de la protection sociale et l'accroissement de la disponibilité des ressources à l'appui de la réalisation du Programme 2030, dont le succès passerait également par l'intégration des trois dimensions du développement durable, ainsi que par la paix et la stabilité.

212. La Commission a salué le rôle que jouait le secrétariat en matière de promotion et de renforcement de la coopération et de l'intégration régionales en vue de surmonter les difficultés communes tout en favorisant une prospérité partagée. Un soutien a également été exprimé à l'égard du rôle de la CESAP en faveur de la mise en œuvre par les pays membres du Programme 2030 et des initiatives connexes, notamment par l'intermédiaire du Forum Asie-Pacifique pour le développement durable.

213. La réunion a reconnu que la CESAP constituait une instance efficace pour la coopération régionale entre les États membres car elle leur permettait d'examiner les difficultés liées à la réalisation du développement durable, notamment en favorisant la coordination des politiques, la mise en œuvre des projets, le renforcement des capacités des pays en

développement et en contribuant à réduire les écarts technologiques ainsi qu'à renforcer la connectivité intrarégionale et interrégionale.

214. La Commission a reconnu que les changements climatiques, les catastrophes naturelles ainsi que les problèmes liés aux infrastructures, à l'urbanisation et à la sécurité de l'approvisionnement en eau étaient des obstacles au développement durable. Elle a pris note des vulnérabilités persistantes et croissantes liées aux changements climatiques ainsi que de l'impact de ces changements, et de la menace qu'ils faisaient peser sur la survie, la sécurité et le développement à long terme. Elle a également noté que des financements et un soutien technique restaient nécessaires, notamment de la part de la CESAP, et qu'il fallait s'atteler aux questions liées à la sécurité de l'approvisionnement en eau.

215. La Commission a également noté les mesures prises par ses membres pour mieux protéger l'environnement, notamment dans le cadre de leurs plans nationaux de développement. Les initiatives nationales de protection de l'environnement et de développement durable incluaient notamment des mesures relatives à l'efficacité énergétique et aux économies d'énergie, ainsi que des initiatives de construction écologique.

216. Un appel a été lancé en faveur de la coopération avec les partenaires régionaux, tels que la Communauté de l'ASEAN et la Commission du Mékong, dans le domaine des changements climatiques et de la sécurité de l'approvisionnement en eau. L'importance de la coopération régionale pour la promotion de la pêche hauturière durable a également été soulignée.

217. Ayant noté que les villes étaient les moteurs de la croissance économique de l'Asie et du Pacifique, une délégation a remercié le secrétariat d'avoir participé à l'organisation du sixième Forum Asie-Pacifique de l'urbanisation en octobre 2015 à Jakarta. La Commission a souligné l'importance du concept de « villes intelligentes » à l'appui de l'urbanisation future, notamment pour répondre aux besoins de collecte de données, et de soutenir les populations vieillissantes. La Commission a en outre noté l'importance d'un aménagement équilibré du territoire, notamment pour combler les écarts de développement entre zones urbaines et zones rurales.

218. La Commission s'est dite satisfaite des travaux du secrétariat dans le domaine des transports et s'est engagée à continuer de le soutenir dans son action de promotion de la coopération et de l'intégration régionales au moyen d'une plus large connectivité des transports. À cet égard, elle a accueilli favorablement la proposition du Gouvernement de la Fédération de Russie d'accueillir la troisième session de la Conférence ministérielle de la CESAP sur les transports, prévue à Moscou en novembre et décembre 2016.

219. La Commission a reconnu que l'efficacité de la connectivité des transports était un élément essentiel du développement économique et que la création et la mise en service de couloirs de transport intermodal internationaux étaient essentielles pour parvenir à la connectivité régionale ininterrompue, y compris dans le secteur maritime.

220. La Commission a reconnu en outre que la connectivité était fondamentale pour rompre l'isolement des pays sans littoral et leur donner accès aux marchés et aux ports maritimes internationaux.

221. La Commission a pris note des efforts déployés par les États membres pour concrétiser la connectivité dans le cadre de projets multilatéraux ou nationaux. À cet égard, elle a noté que les initiatives de la ceinture économique de la Route de la soie et de la Route de la soie maritime du XXI<sup>e</sup> siècle entreprises par le Gouvernement chinois constituaient un cadre utile pour promouvoir le développement des infrastructures et favoriser une coopération régionale plus poussée. Elle a également relevé que l'Arménie avait engagé un certain nombre de grands projets destinés à développer des couloirs internationaux sur son territoire et à moderniser ses routes et ses chemins de fer en vue de faciliter le commerce intérieur et extérieur en facilitant l'accès à la mer Noire via le territoire géorgien. La Commission a également noté que des initiatives analogues avaient été entreprises en Azerbaïdjan, où la construction de la ligne ferroviaire reliant Bakou, Tbilissi et Kars, qui serait achevée prochainement, et le développement du port international de commerce maritime de Bakou, comptaient parmi les mesures de grande envergure entreprises par le gouvernement pour améliorer l'efficacité du transit international sur l'ensemble du territoire.

222. La Commission a pris note des initiatives engagées par les pays de l'Asie centrale pour faciliter le transit et resserrer leurs liens économiques avec les autres sous-régions. Elle a noté que la construction d'une ligne ferroviaire reliant le Tadjikistan et le Turkménistan en passant par l'Afghanistan était en cours et que la ligne de chemin de fer desservant le Kazakhstan, le Turkménistan et la République islamique d'Iran avait été récemment achevée, ce qui permettait de réduire considérablement les coûts de transport et les délais de transit entre ces trois pays, tout en facilitant l'accès au Golfe persique et à la mer d'Oman. Le Gouvernement turkmène avait également lancé les projets suivants: développement d'un réseau routier de pointe, construction d'un aéroport moderne à Achgabat et création d'un nouveau port maritime international à Turkmenbachi, qui était appelé à devenir un centre logistique et un portail maritime essentiel pour le commerce international. La Commission a également été informée que le Gouvernement indonésien, suivant le principe de l'inclusion de tous, investissait massivement dans le secteur national des transports en vue de relier les îles du pays grâce à l'expansion et à la construction de ports maritimes en eaux profondes, ainsi que d'aéroports, de chemins de fer et de routes à péage.

223. La Commission a reconnu qu'il était essentiel d'intégrer les divers modes de transport entre les pays et à travers des réseaux logistiques et de prendre des mesures de facilitation visant à améliorer le cadre réglementaire et juridique du secteur des transports pour que la connectivité ininterrompue devienne une réalité. À cet égard, elle a remercié le secrétariat d'avoir prêté assistance à la Chine, à la Mongolie et à la Fédération de Russie lors de la négociation de l'Accord intergouvernemental sur le réseau de la Route d'Asie.

224. Ayant relevé que, pour être traduits dans les faits, la connectivité ininterrompue et le développement de transports durables exigeraient des investissements considérables, la Commission a noté qu'un certain nombre d'États membres avait commencé à faire appel au secteur privé pour financer le développement d'infrastructures de transport et de services logistiques.

225. La Commission a noté que l'amélioration de la connectivité serait profitable aux zones rurales. Elle a également pris note des initiatives régionales relatives à la création de réseaux urbains de transport en



commun, comme le système de métro souterrain mis en place à New Delhi, pourvu de voitures réservées exclusivement aux femmes, ce qui leur permettait de bénéficier de services de transport public sûrs et confortables.

226. La Commission a été informée que le Gouvernement turkmène accueillerait une conférence mondiale de haut niveau sur le transport durable à Achgabat en novembre 2016 et que tous les membres et membres associés de la CESAP seraient invités à y participer. La Commission a noté que cette conférence serait l'occasion de définir une vision stratégique en matière de coopération internationale dans le domaine du transport et que les États membres pourraient également contribuer à son organisation, la définition des thèmes de la conférence étant en cours sous les auspices du Groupe consultatif de haut niveau du Secrétaire général sur le transport durable. La Commission a par ailleurs pris note de l'appel en faveur d'une meilleure coordination entre la CESAP, la Commission économique pour l'Europe (CEE) et le Département des affaires économiques et sociales du secrétariat, en vue d'assurer la cohérence des orientations stratégiques à l'échelle de la CESAP, de la CEE ainsi qu'à l'échelon mondial, et d'éviter la fragmentation et le chevauchement des activités menées par différentes instances internationales.

227. Ayant pris note des activités menées par divers États membres et organisations dans le domaine de la connectivité énergétique, telles que l'initiative « Une ceinture, une route », la Commission a reconnu qu'elles favorisaient la création d'un véritable réseau de connectivité et d'un cadre de coopération économique régionale en Asie et dans le Pacifique, comme l'illustraient notamment le projet de construction d'une conduite de gaz naturel de la zone Turkménistan-Afghanistan-Pakistan-Inde, le Projet de commerce et d'approvisionnement en hydroélectricité en Asie Centrale et en Asie du Sud (CASA-1000) et les discussions au sujet du marché régional de l'électricité. De telles initiatives permettraient d'unir la région dans la lutte contre la pauvreté et la réalisation des objectifs de développement durable.

228. Se félicitant de l'inauguration du Projet CASA-1000 (doté d'une capacité de plus de 1 000 mégawatts), qui permettrait aux pays d'Asie centrale d'exporter leur surplus d'électricité en Afghanistan et au Pakistan pendant les mois d'été, la Commission a noté que les travaux d'unification et de raccordement technique des lignes de transmission constitueraient une tâche ardue. Elle a appelé à faire jouer la coopération régionale pour s'attaquer aux importantes questions techniques et aux autres difficultés liées à ce projet.

229. La Commission a souligné l'importance de la coopération régionale et des partenariats régionaux pour la mise en œuvre efficace du Programme d'action d'Addis-Abeba et la réalisation des objectifs du Programme 2030. À cet égard, elle a noté l'importance de l'assistance apportée par la CESAP à l'appui de la mise en œuvre du Plan d'action d'Addis-Abeba dans la région et a préconisé de renforcer la coopération régionale Nord-Sud, Sud-Sud et triangulaire pour le développement. La Commission a exprimé son engagement en faveur du développement de la coopération dans la région, y compris par l'intermédiaire de programmes d'aide publique.

230. La Commission a débattu du thème de la soixante-douzième session et est convenue que la science, la technologie et l'innovation revêtaient une importance fondamentale pour le développement national. Elle a mis l'accent sur les transformations remarquables que la science, la technologie et l'innovation avaient suscitées dans les économies de certains

pays et la vie de certaines personnes et s'est interrogée sur la manière de surmonter les défis auxquels se heurtait la région et de parvenir au développement durable grâce à la science, à la technologie et à l'innovation. La Commission a insisté sur la nécessité de tirer le meilleur parti de la science, de la technologie et de l'innovation pour qu'elles révolutionnent les pratiques au profit du développement durable.

231. La Commission a réaffirmé l'importance de la promotion de l'innovation, en particulier dans les pays en développement, ainsi que l'intérêt de la coopération internationale si l'on voulait non seulement exploiter pleinement le potentiel de la science, de la technologie et de l'innovation en faveur du développement durable, mais aussi promouvoir les investissements dans ces domaines. La Commission a mis en évidence son rôle mobilisateur en matière de collaboration régionale et elle a encouragé le Comité des technologies de l'information et de la communication, de la science, de la technologie et de l'innovation à aider les États membres à traiter des questions liées à la science, à la technologie et à l'innovation en faveur du développement durable. Elle a en outre insisté sur le rôle important que pouvait jouer le Comité en fournissant aux États membres une plateforme propice à la mise en commun des connaissances et des meilleures pratiques, ainsi qu'au renforcement des capacités, tout en contribuant à l'élaboration d'une vaste gamme de politiques appropriées dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation.

232. Une délégation a fait remarquer que l'innovation pouvait être stimulée par l'entrepreneuriat, les pépinières d'entreprises et les incubateurs technologiques, la promotion du capital-risque, la création de zones économiques spéciales et de parcs technologiques, ainsi que par l'appui aux petites et moyennes entreprises, qui étaient les principales sources d'innovation.

233. La Commission a souligné que la réduction des obstacles au commerce et à l'investissement contribuerait au développement de la science, de la technologie et de l'innovation, favoriserait le transfert de technologie et accroîtrait la compétitivité et la productivité. Plusieurs délégations ont en particulier noté que les obstacles non tarifaires et les coûts élevés des opérations commerciales continuaient d'entraver les efforts nationaux de développement du commerce international et interrégional, ainsi que la réalisation des objectifs de développement durable, et ont appelé à mettre en place des infrastructures liées au commerce, en particulier pour les pays les moins avancés et les pays en développement sans littoral. À cet égard, une délégation a salué l'action menée par le secrétariat pour promouvoir la concertation et la coopération régionales dans le but de réduire ces obstacles et les coûts commerciaux qui y sont associés.

234. Une délégation a noté qu'il importait de favoriser et de diversifier les exportations pour permettre aux pays les moins avancés de sortir de cette catégorie. Dans ce contexte, la Commission a recommandé d'améliorer les relations en matière de commerce et d'investissement entre les pays en développement. Une délégation a par ailleurs indiqué que l'Union économique eurasiennne était un mécanisme de coopération régionale important qui promouvait le commerce et l'investissement entre ses membres.

235. Une délégation a souligné qu'il était indispensable de se doter d'un cadre réglementaire efficace permettant d'attirer les investissements en faveur de la science, de la technologie et de l'innovation. Une autre

délégation a, quant à elle, noté l'importance d'un environnement à même d'attirer l'investissement étranger direct dans les pays les moins avancés, en particulier dans des domaines tels que les infrastructures.

236. La Commission a mis l'accent sur l'importance des TIC dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation, en insistant notamment sur l'accès aux TIC, l'accès à l'Internet dans les écoles des zones reculées, la promotion de l'aptitude à se servir des outils numériques au moyen de plateformes électroniques, de l'apprentissage en ligne et d'applications mobiles, ainsi que l'utilisation du système de positionnement universel (GPS) et des systèmes d'information géographique pour promouvoir le développement durable. La CESAP a été invitée à faire une large place à ces questions par l'intermédiaire du Comité des technologies de l'information et de la communication, de la science, de la technologie et de l'innovation, du Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement et des plateformes régionales de promotion de la connectivité régionale et interrégionale pour le développement durable.

237. La Commission a été informée que l'initiative chinoise « Une ceinture, une route » favorisait la coopération économique régionale en facilitant le commerce, le développement des infrastructures et la connectivité des TIC. À ce propos, la délégation mongole a informé la Commission que son pays avait signé un mémorandum d'accord avec la Chine et la Fédération de Russie sur la création d'un couloir économique visant à simplifier le commerce transfrontière, à faciliter les échanges commerciaux et les investissements et à mettre en œuvre des projets infrastructurels permettant de relier les marchés de ces trois pays. Ce couloir viendrait en complément de l'initiative chinoise « Une ceinture, une route », des activités de l'Union économique eurasiennne et d'autres initiatives nationales et régionales destinées à promouvoir la coopération économique dans la région.

238. La Commission a souligné que la réalisation des objectifs de développement durable passerait par des partenariats, notamment avec le secteur privé, ainsi que par des partenariats public-privé efficaces dans le domaine des infrastructures et d'autres secteurs, dans la mesure où le secteur privé était une source de science, de technologie et d'innovation qui pouvait être exploitée pour favoriser la prospérité des pays. À cette fin, le secteur privé devait être incité à s'impliquer dans la science, la technologie et l'innovation, en favorisant les pépinières d'entreprises et en aidant les jeunes entreprises.

239. La Commission a souligné qu'il était primordial de renforcer l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans le cadre de la réalisation du Programme 2030. Dans ce contexte, elle a évoqué un ensemble de mesures économiques et sociales adoptées par les États membres pour autonomiser les femmes et les filles, y compris en leur donnant plus largement accès au financement, à l'emploi et à l'entrepreneuriat, ainsi qu'en améliorant l'égalité des chances s'agissant de la participation à tous les niveaux de la prise de décisions, aussi bien dans le secteur public que dans le secteur privé. La Commission a souligné la nécessité de tenir compte des questions de parité hommes-femmes dans la mobilisation de la science et de la technologie au profit du développement durable socialement inclusif, de s'attaquer aux problèmes mondiaux à cet égard et de faciliter la participation des femmes dans les secteurs scientifiques et technologiques. Une délégation a souligné qu'il était

essentiel de garantir l'égalité des chances des femmes et des groupes socialement marginalisés dans les constitutions nationales.

240. La Commission a souligné la nécessité de veiller à ce que les initiatives de développement prennent activement en compte les personnes handicapées, notamment en rendant plus inclusives les mesures de réduction des risques de catastrophe et d'intervention en cas de catastrophe. Elle a salué la décision du Gouvernement chinois d'accueillir la réunion intergouvernementale de haut niveau sur l'examen à mi-parcours de la Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées (2013-2022), prévue en 2017, à l'occasion de laquelle l'accent sera mis sur la prise en compte des questions de handicap dans la mise en œuvre du Programme 2030.

241. La Commission a noté la contribution importante des migrants au développement durable des pays d'origine, de transit et de destination, et s'est félicitée que la question ait été incluse dans le Programme 2030. Le rôle important des envois de fonds dans la réduction de la pauvreté a également été souligné et les États membres ont été invités à intégrer la question des mouvements migratoires dans leurs plans nationaux de développement.

242. La Commission a fait part de son soutien aux activités liées à l'énergie, notamment au renforcement du rôle de cellule de réflexion que joue le secrétariat, et à l'approfondissement des domaines de coopération, notamment en matière de connectivité énergétique. Elle s'est félicitée de la décision de constituer un Comité de l'énergie et attendait avec intérêt la tenue de sa première session.

243. La Commission a pris note des efforts entrepris par les États membres pour renforcer la sécurité énergétique grâce à la coopération régionale afin d'améliorer l'approvisionnement énergétique, d'accroître l'utilisation des énergies renouvelables et d'optimiser l'utilisation des combustibles fossiles. Elle a en outre noté le lancement de vastes projets de développement des infrastructures énergétiques dans l'Extrême-Orient russe, en particulier pour la production de gaz naturel liquéfié.

244. La Commission a par ailleurs reconnu que l'accès à l'énergie était essentiel à la croissance et au développement durables ainsi qu'à la réalisation des objectifs de développement durable, et a pris note des efforts des États membres à cet égard. Elle a également relevé que les États membres avaient arrêté des objectifs ambitieux relatifs à l'accroissement de la capacité de production d'électricité issue de combustibles non fossiles et de la production d'énergie renouvelable, et qu'ils s'attachaient également à promouvoir l'efficacité énergétique par l'intermédiaire d'un vaste programme visant à développer l'éclairage à haut rendement énergétique et à imposer une taxe sur la production ou l'importation de charbon.

245. La Commission a attiré l'attention sur les activités de renforcement des capacités et des technologies scientifiques relatives à la lutte contre les catastrophes et à la collecte d'information sur celles-ci par l'intermédiaire du Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes, implanté en République islamique d'Iran, dans le cadre de la réduction des risques de catastrophe dans la région.

246. Consciente qu'il était difficile de valider comme il convenait les progrès de développement en raison du manque persistant de données statistiques fiables et de bonne qualité, la Commission a souligné

l'importance du développement de statistiques dans les domaines prioritaires, notamment celui des statistiques relatives aux catastrophes, et a pris note du soutien que le secrétariat continuait d'apporter à cet égard sous la forme de services consultatifs techniques.

247. La Commission a pris note des progrès accomplis par l'Organisation de coopération économique pour élaborer et adopter un cadre de réduction des risques de catastrophe, et noté les possibilités de poursuite de la collaboration avec le secrétariat s'agissant du renforcement des capacités statistiques dans ce domaine important.

248. La Commission a salué l'action menée par le secrétariat pour promouvoir l'utilisation des technologies spatiales pour le suivi et l'alerte rapide relatifs aux sécheresses par l'intermédiaire du Mécanisme régional de coopération pour le suivi et l'alerte rapide relatifs aux sécheresses. Elle a souligné que la coopération régionale, en particulier dans le cadre du Programme régional pour les applications des techniques spatiales au développement durable en Asie et dans le Pacifique, contribuerait dans une large mesure à l'application de technologies innovantes et au renforcement des capacités pour répondre aux difficultés qui se posent en matière de développement économique et social inclusif et durable en Asie et dans le Pacifique.

249. La Commission a noté que l'application des technologies spatiales et les services fournis par les systèmes multisatellites permettraient de faciliter le développement inclusif et durable dans plusieurs secteurs autres que la navigation, la gestion de la circulation routière et la sécurité routière.

250. La Commission a noté les difficultés que connaissaient les pays en développement sans littoral, les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement en matière d'intégration et d'adaptation des objectifs de développement durable dans les plans, programmes et stratégies à l'échelon national. Ces difficultés concernaient notamment l'adaptation des objectifs au niveau infranational, la nécessité d'intensifier la mise en œuvre et de mobiliser des ressources financières pour y parvenir, ainsi que les capacités limitées en matière de données et les contraintes liées aux ressources humaines. Étant donné ce contexte, la Commission a souligné qu'il fallait opérer des transferts de technologie au profit des pays les moins avancés et noté en outre qu'il était urgent de réévaluer les critères de reclassement des pays les moins avancés, afin d'y inclure obligatoirement l'indice de vulnérabilité économique.

251. La Commission a noté l'importance du Programme d'action de Vienne et les progrès accomplis dans sa mise en œuvre, en soulignant la nécessité d'apporter un soutien financier et technologique aux pays en développement sans littoral. Une délégation a invité les pays asiatiques en développement sans littoral à adhérer à l'Accord multilatéral portant création d'un groupe de réflexion international sur les pays en développement sans littoral afin de promouvoir la recherche et l'action en faveur du renforcement des capacités des pays en développement sans littoral pour leur permettre de bénéficier du commerce.

252. La Commission a également noté l'importance de la suggestion figurant dans le document intitulé *Asia-Pacific Countries with Special Needs Development Report 2016* au sujet de la hiérarchisation des priorités et de l'enchaînement des activités relatives au Programme 2030, et s'est félicitée des travaux réalisés par le secrétariat pour concevoir des approches spécialement adaptées aux îles dans l'optique de la mise en œuvre du

Programme 2030 dans les petits États insulaires en développement du Pacifique. À cet égard, il a été souligné qu'il fallait s'efforcer rigoureusement d'atteindre les cibles relevant de l'objectif de développement durable numéro 14 concernant la promotion, la protection et l'exploitation durable des ressources marines.

253. La Commission a indiqué que le financement des activités liées au Programme 2030 était particulièrement important pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement. Elle a invité la communauté internationale à accorder une attention et une assistance particulières au développement des pays de l'Asie et du Pacifique ayant des besoins particuliers, de sorte qu'ils puissent enrichir leur capital humain, diversifier leurs économies et renforcer leurs capacités productives, ainsi que leur résilience aux chocs extérieurs, aux changements climatiques et aux catastrophes naturelles. La Commission a appelé à la poursuite harmonisée et intégrée des activités de coopération régionale et de soutien menées par la communauté internationale, y compris par les autres organismes du système des Nations Unies.

### **Concertation de haut niveau sur la coopération et l'intégration économiques régionales**

254. La concertation de haut niveau a été l'occasion de débattre des priorités de développement stratégiques, notamment de la mise en œuvre des objectifs de développement durable dans la région Asie-Pacifique. Les participants ont débattu du programme de coopération et d'intégration économiques régionales, indiquant que les défis à relever et les opportunités à saisir liés aux frontières communes, au développement de nouveaux marchés et à la coopération Sud-Sud (en particulier concernant la mobilisation des flux financiers et l'exploitation des partenariats dans le domaine de la science, de la technologie et de l'innovation) offraient des possibilités remarquables de concrétiser les moyens de mise en œuvre desdits objectifs et du Programme 2030 dans son ensemble. La concertation régionale a rassemblé des participants de rang ministériel, qui ont présenté leurs points de vue et leurs perspectives sur le nouveau programme mondial de développement.

255. La concertation s'est déroulée sous la conduite de la Secrétaire exécutive de la CESAP. Les participants étaient les suivants:

- a) M. Qohir Rasulzoda (Tadjikistan);
- b) M. Josaia Voreqe Bainimarama (Fidji);
- c) M. Maatia Toafa (Tuvalu);
- d) M. Seyed Hamid Pourmohammadi Gelsefidi (République islamique d'Iran);
- e) M. Robert Harutyunyan (Arménie);
- f) M. Yerzhan Ashikbayev (Kazakhstan);
- g) M. Sahib Mammadov (Azerbaïdjan);
- h) M. Bambang Susantono (Banque asiatique de développement);
- i) M. Timur Suleimenov (Commission économique eurasiennne).

256. M. Rasulzoda a informé la Commission qu'afin d'atténuer les effets de la crise mondiale sur l'économie nationale, le Tadjikistan avait pris des

mesures complémentaires pour assurer le développement des secteurs réels de l'économie, verser des aides publiques en faveur de l'entrepreneuriat, encourager les investissements intérieurs et extérieurs pour la création d'entreprises manufacturières et de nouveaux emplois, et renforcer la coopération avec les partenaires commerciaux et les organisations financières internationales. Le principal objectif de la stratégie nationale de développement à l'horizon 2030 et du programme de développement national à mi-parcours pour la période 2016-2020 était d'améliorer le bien-être de la population grâce au développement économique et social durable. À ce sujet, M. Rasulzoda a attiré l'attention sur deux initiatives importantes: le Projet de commerce et d'approvisionnement en hydroélectricité en Asie Centrale et en Asie du Sud (CASA-1000), lancé les 11 et 12 mai 2016, qui permettrait de relier le Pakistan, l'Afghanistan, le Tadjikistan et le Kirghizistan grâce à un réseau d'énergie électrique renouvelable; et l'initiative afghane de la décennie internationale d'action sur le thème « L'eau pour le développement durable », qui ouvrirait la voie à la coopération pour une utilisation durable des ressources hydriques.

257. M. Bainimarama a souligné, tout d'abord, la nécessité pour la communauté internationale de limiter le réchauffement climatique mondial à 1,5°C. Il a mis l'accent sur le fait que les États insulaires du Pacifique étaient très vulnérables aux phénomènes météorologiques extrêmes tels que les cyclones dont la fréquence et l'intensité devraient devenir plus importantes. Le cyclone tropical Winston, par exemple, était le plus violent qui ait jamais touché les côtes, avec des vents de plus de 300 kilomètres à l'heure, semant la destruction dans une grande partie du pays et causant des dommages estimés à un milliard de dollars par la Banque mondiale. M. Bainimarama a fait observer que les Fidji avaient été le premier pays au monde à approuver la ratification de l'Accord de Paris et à déposer les instruments de ratification. Constatant le besoin urgent de financement en vue de faire face aux changements climatiques, il a proposé que les Fidji accueillent un centre pour la recherche sur les changements climatiques et pour le renforcement de la résilience à ces changements pour les petits États insulaires en développement et les États vulnérables. Il a également informé les participants que les mesures incitant les Fidji à s'engager à respecter l'Accord de libre-échange du Pacifique sur des relations économiques plus étroites (PACER Plus) étaient insuffisantes. Dans la mesure où les échanges commerciaux étaient censés contribuer à la croissance et au développement des économies, il a insisté sur la nécessité de renforcer les aspects du PACER Plus liés au développement, notamment en garantissant l'élargissement de l'accès à long terme aux marchés des biens, des services et de la main-d'œuvre, et en ménageant une marge de manœuvre aux politiques nationales, notamment le droit de réglementer à des fins de développement. Il a conclu en saluant l'engagement constant à l'égard de la coopération pour le développement des partenaires de développement traditionnels qui seraient parties au PACER Plus.

258. M. Toafa a informé la Commission que pour les petits États insulaires en développement – tous confrontés à des défis communs, liés notamment à leur faible population et à leur isolement –, l'intégration et la coopération régionales étaient un impératif. Il a fait observer que la pêche restait la ressource océanique la plus importante dans les domaines des moyens de subsistance, de l'emploi, de l'alimentation et des perspectives de croissance économique dans le Pacifique, et que son importance tenait également à sa capacité de mobiliser des ressources nationales aux fins d'investissements publics dans le développement durable. En conséquence, il a noté que la question d'une compensation équitable était essentielle pour tous les pays insulaires du Pacifique. Les arrangements régionaux tels que

L'Accord de Nauru avaient permis l'accroissement des recettes issues de la pêche grâce au système de contingentement des jours de pêche. L'importance de la pêche avait également été reconnue par les dirigeants du Pacifique dans le Cadre pour la construction régionale dans le Pacifique de 2015, qui avait conduit ces dirigeants à approuver la Feuille de route régionale pour la viabilité des pêches dans le Pacifique. S'agissant de la mobilité de la main-d'œuvre, M. Toafa a déclaré que les Tuvalu pouvaient s'enorgueillir d'une histoire en matière de migration des travailleurs et avaient établi une politique et un plan d'action migratoires à l'échelon national en vue de la diversification des possibilités offertes, qui allaient des activités maritimes traditionnelles et de l'agriculture saisonnière à l'hôtellerie, au tourisme, au commerce et aux soins fournis aux personnes. Les avantages présentés par ces possibilités étaient l'envoi de fonds et le transfert de connaissances, de technologies et de compétences qui contribuaient au développement durable et au renforcement de la résilience. Il a noté qu'il était possible de faire davantage grâce à des mécanismes tels que le PACER Plus, pour faire en sorte que des engagements contraignants soient pris dans le domaine de la mobilité de la main-d'œuvre. En conclusion, à propos de la question du financement de la lutte contre les changements climatiques, il a réaffirmé que les petits États insulaires en développement avaient besoin d'un meilleur accès au financement en matière de changements climatiques, et a fait observer que le Fonds vert pour le climat devait être plus accessible et que l'attribution des financements devait dépendre du degré de vulnérabilité des pays.

259. M. Pourmohammadi Gelsefidi a souligné que l'unification et la coordination des mesures destinées à améliorer les relations entre les pays de la région, notamment suite à la signature des accords relatifs à la Route d'Asie, au Chemin de fer transasiatique et au développement des ports secs, avaient été nécessaires et pourraient considérablement contribuer à stimuler la croissance économique des pays membres. Il a mis en évidence les principaux défis à relever en matière de financement des projets internationaux. Ainsi, la région avait besoin de plus de 800 milliards de dollars par an pour construire les infrastructures nécessaires et surmonter les obstacles existants. Dans ce contexte, les instruments financiers islamiques pourraient contribuer à répondre aux besoins de financement liés au développement des infrastructures. En conclusion, M. Pourmohammadi Gelsefidi a fait valoir que le suivi et la mise en œuvre de la résolution 69/6 de la Commission, relative à l'application de la Déclaration de Téhéran en vue de promouvoir les partenariats public-privé dans le développement des infrastructures en Asie et dans le Pacifique pour le développement durable et l'utilisation de nouveaux instruments financiers islamiques, pourraient également aider à répondre aux besoins de financement liés au développement des infrastructures dans la région.

260. M. Harutyunyan a noté que l'Arménie, en tant que pays en développement sans littoral, aspirait à adhérer à tous les arrangements internationaux pertinents en vue de libéraliser son économie et de devenir une passerelle entre l'Est et l'Ouest, le Nord et le Sud. Il a souligné que l'adhésion de l'Arménie à l'OMC lui avait permis non seulement d'ouvrir son marché en se conformant aux normes de l'OMC, mais aussi de conduire les réformes nécessaires pour libéraliser son économie et mettre en place une politique d'ouverture à l'égard des investissements étrangers. Il a souligné que l'Arménie avait retiré des avantages économiques considérables de son adhésion à l'Union économique eurasiennne. Elle lui avait ainsi ouvert un vaste marché de 180 millions de personnes et permis d'accéder en franchise de droits à des ressources naturelles, y compris énergétiques, ainsi qu'aux technologies modernes et à une main-d'œuvre



qualifiée qui, associés au régime d'exemption des droits de douane, avaient accru la compétitivité de l'économie arménienne. Dans le droit fil de sa politique de coopération avec toutes les parties prenantes importantes, l'Arménie avait engagé des négociations avec l'Union européenne en 2015 au sujet de nouveaux accords d'ordre politique, économique et concernant d'autres domaines pertinents.

261. M. Ashikbayev a informé la Commission que, sous la direction de son Président, le Kazakhstan mettait en œuvre un programme de réforme ambitieux qui lui permettrait de devenir l'un des 30 pays les plus développés au monde d'ici 2050. Des plans d'action nationaux étaient mis en œuvre afin de développer encore l'industrialisation et la croissance économique au moyen de la diversification et de l'innovation, et d'accélérer l'essor social du pays. L'établissement de liens en matière de transports, de commerce et d'énergie était une des grandes priorités de son pays car il permettrait d'accroître la stabilité et la prospérité dans l'intérêt de tous les États d'Asie centrale en les désenclavant et en transformant le jeu des opérations commerciales en une source de gains importants par l'approfondissement des relations économiques. Le Kazakhstan renforçait ses activités de coopération dans le cadre de la Ceinture économique de la Route de la soie et voyait de grands avantages au fonctionnement de l'Union économique eurasiennne. De plus, dans le prolongement de l'Exposition internationale 2017, le Kazakhstan créerait un centre des Nations Unies pour le transfert des technologies vertes aux pays en développement ainsi qu'un centre financier régional. Le Kazakhstan était résolu à développer une économie verte et prévoyait de produire 50 % de son électricité à partir de combustibles non fossiles d'ici 2050. Enfin, preuve de l'attachement du Kazakhstan aux principes des Nations Unies en matière de changements climatiques, des projets d'appui aux petits États insulaires du Pacifique avaient été mis en chantier.

262. M. Mammadov a souligné, tout d'abord, l'importance qu'attachait l'Azerbaïdjan au renforcement de la coopération économique régionale. Il a passé en revue les progrès économiques réalisés par l'Azerbaïdjan au cours des deux décennies précédentes, notamment en matière de croissance du PIB et de revenu par habitant. Il a également fait valoir les efforts fructueux déployés par son pays en vue de diversifier son économie, l'introduction d'innovations, la ferme détermination dont il avait fait preuve à l'égard de la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement et l'intention qui était la sienne de renforcer la coopération dans le cadre des Nations Unies. Il a mis l'accent sur les progrès récemment accomplis par son pays dans le domaine du renforcement de la coopération économique régionale grâce à la mise en œuvre de projets de grande envergure en matière d'énergie et de transports et à la mise en application de technologies de l'information et de la communication dans la région. Il a également présenté les grandes lignes de projets importants actuellement menés dans ces domaines par l'Azerbaïdjan, y compris le développement d'infrastructures ferroviaires et de voies navigables, ainsi que la création d'un nouvel itinéraire de transport reliant l'Asie à l'Europe par l'Azerbaïdjan. Il a souligné l'importance qu'attachait son pays au développement des technologies de l'information et de la communication et mis en avant les réalisations de son pays en la matière. Il a conclu en réaffirmant que l'Azerbaïdjan continuait d'appuyer une coopération économique à part entière dans la région et a insisté sur le fait qu'une telle coopération ne pouvait être pleinement efficace tant que des conflits armés se poursuivraient dans la région.

263. M. Susantono a mis l'accent sur le rôle fondamental du financement pour la coopération économique et la connectivité régionales. Il a fait observer que les besoins en matière de financement des infrastructures nationales et de connectivité physique régionale dans les pays en développement de l'Asie, qui s'élevaient à environ 1 000 milliards de dollars, devraient être comblés à hauteur de 40 % par le secteur privé sous la forme d'investissements, d'obligations et de prêts commerciaux. Les partenariats public-privé étaient déterminants pour le financement des infrastructures matérielles. Toutefois, l'un des défis particuliers posés par les partenariats public-privé était de mettre sur pied des projets susceptibles de bénéficier de concours bancaires. Pour mobiliser la participation du secteur privé, de tels projets devaient être très bien conçus et intégrer des garanties dans les domaines environnemental, social et sanitaire; assurer une prévisibilité réglementaire; et être assortis des rendements à long terme. Il a présenté quelques exemples de projets fructueux de ce type, notamment les projets hydroélectriques et routiers de la sous-région du Bassin du Mékong et, d'autre part, la planification ferroviaire envisagée dans le cadre du Programme de coopération économique régionale pour l'Asie centrale, deux initiatives soutenues par la Banque asiatique de développement. En 2016, le Bureau des partenariats public-privé de cette banque avait créé un mécanisme de financement de la préparation des projets pour l'Asie et le Pacifique, doté de 70 millions de dollars et cofinancé par l'Australie, le Canada et le Japon, visant à financer des projets d'infrastructures matérielles en vue de favoriser la connectivité régionale. M. Susantono a souligné que si la connectivité des infrastructures matérielles était nécessaire, il était également essentiel d'éliminer les obstacles non tarifaires afin de faciliter le commerce et l'investissement entre les pays en développement sans littoral en Asie et de mieux relier l'Asie de l'Est à l'Asie du Sud et à l'Europe.

264. M. Suleimenov a informé la Commission que l'Union économique eurasiatique réunissait les conditions nécessaires à la libre circulation des biens, des services, des capitaux et de la main-d'œuvre, et poursuivait une politique coordonnée, harmonisée et unique au sein des États membres de l'Union. Il a rappelé qu'un marché unique du travail avait été mis en place au sein de l'Union et qu'il impliquait la libre circulation de la main-d'œuvre. Un marché unique des services fonctionnait dans un certain nombre de secteurs déterminés par les États membres de l'Union. Le Traité sur l'Union économique eurasiatique offrait également la possibilité d'appliquer la règle du traitement national aux citoyens de l'Union en matière de sécurité sociale, y compris de soins de santé. Il a réaffirmé que dans chaque pays de l'Union, tous les services de soins de santé fournis par l'État seraient accessibles sur un pied d'égalité à tous les citoyens de l'Union, et que le Traité réglementait le taux de renouvellement des médicaments et des instruments médicaux. En conclusion, il a souligné que les États membres de l'Union s'étaient félicités de l'initiative prise par le Gouvernement chinois de créer une nouvelle Route de la soie, et avaient exprimé leur intérêt à l'égard d'une coopération avec la Chine, ainsi qu'avec d'autres pays tels que l'Égypte, l'Inde, Israël et la République islamique d'Iran.

265. À sa 6<sup>e</sup> séance plénière, le 19 mai, la Commission a pris note de la note du secrétariat sur le renforcement de la coopération et de l'intégration économiques régionales en Asie et dans le Pacifique.

**Point subsidiaire b)****Étude 2016 sur la situation économique et sociale de l'Asie et du Pacifique**

266. La table ronde ministérielle sur l'Étude 2016 sur la situation économique et sociale de l'Asie et du Pacifique (*Economic and Social Survey of Asia and the Pacific 2016*) a porté sur les défis de politique générale à relever par les pays de la région, et sur l'importance de relancer la croissance de la productivité en faveur du développement inclusif et durable.

267. La table ronde ministérielle a été animée par la Secrétaire exécutive. Les participants à la table ronde étaient les suivants:

- a) M. Teuea Toatu (Kiribati);
- b) M. Ilyosiddin Kamolitdinov (Tadjikistan);
- c) M. Arjun Bahadur Thapa (Association sud-asiatique de coopération régionale);
- d) M. Supachai Panitchpakdi (ancien membre de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement);
- e) M. Jong-Wha Lee (Institut de recherche asiatique, Université de Corée).

268. La Secrétaire exécutive a présenté un aperçu de l'analyse et des recommandations relatives à l'accélération de la croissance de la productivité figurant dans l'Étude 2016 sur la situation économique et sociale de l'Asie et du Pacifique. Elle a notamment relevé qu'il était inquiétant que la croissance et la productivité économiques, qui représentaient deux facteurs importants du développement, se soient ralenties dans la région Asie-Pacifique. Elle a mis l'accent sur la nécessité de repenser la stratégie de développement de la région et d'examiner sa dépendance excessive à l'égard des exportations vers les pays développés, notant qu'il importait que les gouvernements redoublent d'efforts pour stimuler la demande intérieure et régionale afin de relancer la croissance économique et de mettre en œuvre efficacement le Programme 2030, notamment par une utilisation proactive de la politique budgétaire. Elle a ensuite souligné qu'une croissance de la productivité plus forte était essentielle pour relancer la croissance économique et appuyer le développement durable, et que la mise en œuvre efficace du Programme 2030 pourrait jouer un rôle décisif dans le renforcement de la croissance de la productivité. Elle a averti que si beaucoup de pays de la région avaient délaissé une économie reposant sur l'agriculture au profit d'une économie axée sur les services, cette transformation intervenait trop tôt dans le développement de nombreux pays. Au contraire, il fallait renforcer le rôle de l'agriculture tout en favorisant l'industrialisation agricole, en particulier parce que l'agriculture employait un travailleur sur quatre et que plus de la moitié de la population totale de la région vivait dans des zones rurales. Ainsi, une productivité du travail accrue dans l'agriculture se traduirait par des revenus plus élevés dans le secteur rural, ce qui contribuerait à stimuler la demande intérieure et à réindustrialiser les pays.

269. M. Toatu a souligné que la croissance économique axée sur la productivité et le développement durable représentaient une solution viable, même pour les petits États insulaires en développement qui, tels que Kiribati, étaient confrontés à des contraintes géographiques et structurelles. S'appuyant sur l'analyse présentée dans l'Étude 2016 sur la situation

économique et sociale de l'Asie et du Pacifique sur les principaux moteurs de productivité, il a expliqué que le Gouvernement de Kiribati avait consacré des ressources considérables à l'éducation et à la santé, tout en favorisant la mobilité de la main-d'œuvre au moyen de la formation professionnelle et de certifications professionnelles. Les infrastructures de transport et de télécommunication, y compris la connectivité à l'Internet, s'en étaient trouvées renforcées. Dans le même temps, le Gouvernement de Kiribati s'était employé à renforcer la protection sociale et le développement inclusif dans ses îles périphériques à l'aide de programmes tels que le fonds de subvention pour le copra. M. Toatu a déclaré qu'une stratégie globale en matière de changements climatiques et de gestion des catastrophes naturelles, associée à un dispositif renforcé de gestion des finances publiques, permettrait à son pays de tirer parti du financement climatique mondial.

270. Répondant à une question portant sur le Projet de commerce et d'approvisionnement en hydroélectricité en Asie Centrale et en Asie du Sud (CASA-1000), M. Kamolitdinov a fait observer que les énergies renouvelables, en particulier la production hydroélectrique, jouaient un rôle important dans la diversification des sources d'énergie et l'atténuation des effets des changements climatiques liés à la production énergétique. Ce projet qui faisait date avait été inauguré en mai 2016 et jouerait un rôle essentiel pour remédier aux graves pénuries d'énergie que connaissait l'Asie du Sud grâce à l'établissement d'un réseau d'alimentation électrique entre le Kirghizistan, le Tadjikistan, l'Afghanistan et le Pakistan. Ce projet permettrait non seulement d'aider la région Asie-Pacifique à tirer parti de ses ressources hydroélectriques, mais aussi à stimuler l'emploi dans les quatre pays participants. Soulignant le potentiel du Tadjikistan en tant que grand exportateur d'électricité, il a noté que le développement des ressources énergétiques exigeait un volume considérable d'investissements stables, une politique globale couvrant toutes les dimensions du secteur de l'énergie, et un accès simplifié aux marchés de l'énergie.

271. M. Thapa a souligné que l'analyse de la productivité agricole présentée dans l'Étude 2016 sur la situation économique et sociale de l'Asie et du Pacifique était particulièrement pertinente pour l'Asie du Sud, où le secteur agricole représentait encore environ 18 % du PIB et plus de la moitié de l'emploi total. Le Programme 2030, particulièrement l'objectif de développement durable numéro 2, devrait donc insuffler un nouvel élan en la matière. M. Thapa a relevé, entre autres, la nécessité de contribuer à l'abandon des petites exploitations au profit d'une agriculture commerciale en réformant la législation foncière, en encourageant l'approvisionnement direct en produits agricoles ainsi qu'en améliorant la connectivité et la fourniture d'informations sur les marchés et les outils. Il a également insisté sur les besoins en matière de formation et d'enseignement dans le domaine des techniques agricoles durables. L'ASACR avait fourni une assistance technique en la matière, par exemple pour la culture de riz résistant au stress. Il a noté que les programmes d'enseignement agricole devaient faire l'objet d'une mise à jour périodique, notamment pour faire en sorte que la production du secteur agricole puisse répondre et s'adapter à la demande croissante des classes moyennes urbaines en matière de denrées alimentaires non cultivées. Il convenait de mieux communiquer avec le système éducatif au sens large et de sensibiliser les petits exploitants par le biais de la radio et de la télévision, ce qui pourrait également stimuler la productivité agricole; par exemple, une chaîne de télévision indienne était spécialisée dans la production d'émissions expressément destinées aux agriculteurs. Un plus grand nombre d'emplois devait être créé dans les

zones rurales afin que les migrations de travailleurs vers l'étranger soient plus le fait d'un choix que d'une nécessité.

272. M. Panitchpakdi a souligné que les perspectives de croissance économique à court terme des pays en développement de l'Asie-Pacifique étaient très incertaines et dépendaient en partie de l'évolution précaire de la situation économique et politique des grands pays développés. Les mesures prises pour augmenter la liquidité financière dans les économies industrialisées n'avaient pas eu de répercussions positives et concrètes sur la croissance économique; et si les prix des actifs s'étaient envolés de manière générale, et continuaient de flamber, la répartition des revenus se dégradait car la faiblesse des taux d'intérêt décourageait l'épargne. Il a également observé qu'il convenait de lutter contre la financiarisation de l'économie mondiale afin de réduire les risques liés à la volatilité financière. Il a fait valoir que la région Asie-Pacifique devait renoncer aux facteurs qui avaient favorisé le développement économique de la région auparavant, à savoir une production à forte intensité de main-d'œuvre et à bas salaires, des subventions à l'exportation et un crédit bon marché. Les politiques publiques menées dans la région devraient au contraire viser à promouvoir la demande intérieure, ce qui permettrait de stimuler la croissance économique et de réduire la dépendance excessive à l'égard de la demande extérieure. Il a averti que les gouvernements devraient s'attacher à éviter les politiques qui contribuaient à accroître l'endettement du secteur privé. En conclusion, il a relevé trois questions de politique générale qui méritaient d'être étudiées de plus près pour renforcer le développement de la région: a) le recours aux politiques de revenus, associées à des politiques budgétaires et monétaires, afin d'appuyer le développement économique; b) les stratégies permettant de transformer les gains de productivité en hausses de salaire; et c) la nécessité de poursuivre sur la voie des progrès réguliers accomplis dans le cadre du système commercial multilatéral, ce qui favoriserait une reprise de la croissance du commerce mondial des marchandises.

273. M. Lee a exposé son point de vue sur la manière dont les pays de la région Asie-Pacifique pourraient maintenir des niveaux élevés de croissance à moyen et à long terme. Il a mis en évidence plusieurs facteurs qui expliquaient le ralentissement actuel de la croissance dans la région, y compris des facteurs externes tels que les répercussions de la faible croissance des pays avancés et des grands pays émergents, ainsi que des facteurs internes liés aux faiblesses structurelles, à une demande intérieure insuffisante et à l'épuisement des réserves stratégiques. À propos des perspectives économiques de la Chine, il a fait valoir que le vieillissement de sa population aboutirait au déclin du facteur travail et de l'épargne. Au fil du temps, ces deux facteurs se traduiraient pour la plus grande économie de la région par un ralentissement persistant de la croissance. À cet égard, il importait qu'outre la Chine, les autres pays de la région s'emploient à rééquilibrer leurs économies en stimulant la consommation intérieure. Pour y parvenir, il faudrait qu'ils créent un climat plus propice aux investissements, qu'ils accroissent les dépenses publiques en matière de santé, d'éducation et d'infrastructures et qu'ils assouplissent leurs politiques de taux de change. La croissance future des pays de la région Asie-Pacifique dépendait également de l'évolution de la productivité. Les pays misaient sur cinq éléments essentiels pour renforcer la productivité: investir davantage dans le capital humain; renforcer les infrastructures dans la région; améliorer la qualité de la gouvernance et des institutions; accroître l'investissement dans la technologie; et poursuivre le développement des marchés financiers dans la région. L'essor économique exigeait par ailleurs une diversification des économies reposant sur une plus

grande quantité de biens produits et sur une meilleure qualité de ceux qui l'étaient déjà. Les pays devraient tenir compte des effets négatifs sur la croissance économique de l'expansion d'un secteur des services à faible productivité; en effet, les pays dont la part des services dans l'emploi total était plus grande étaient également ceux dont la croissance moyenne de la productivité du travail en général était plus faible. M. Lee a donc appelé à fournir un nouvel effort pour réindustrialiser les économies de la région.

274. À sa 6<sup>e</sup> séance plénière, le 19 mai, la Commission a pris note de la note du secrétariat sur le résumé de l'Étude 2016 sur la situation économique et sociale de l'Asie et du Pacifique.

#### **Point 8 de l'ordre du jour**

#### **Thème de la soixante-douzième session de la Commission: « Science, technologie et innovation pour le développement durable »**

275. Le Président de la table ronde ministérielle a ouvert les travaux en rappelant que la soixante-douzième session de la Commission avait pour thème la science, la technologie et l'innovation pour le développement durable. Il a ensuite présenté les participants à la table ronde, animée par la Secrétaire exécutive de la CESAP. Les participants à la table ronde étaient les suivants:

- a) M. Rana Tanveer Hussain (Pakistan);
- b) M. Lakshman Senevirathne (Sri Lanka);
- c) M. Timur Suleimenov (Commission économique eurasiennne);
- d) M. R. Chidambaram (Inde);
- e) M. Robert Harutyunyan (Arménie).

276. La Secrétaire exécutive a prononcé l'allocution d'ouverture de la session et a présenté l'étude thématique intitulée *Harnessing Science, Technology and Innovation for Inclusive and Sustainable Development in Asia and the Pacific*, dont elle a exposé les messages essentiels.

277. La Secrétaire exécutive a souligné l'importance d'un cadre conceptuel commun et efficace permettant à la science, la technologie et l'innovation d'être plus inclusives sur les plans économique et social, tout en favorisant la résilience face aux changements climatiques et la réduction des émissions de dioxyde de carbone. Des institutions et des infrastructures numériques efficaces, des cadres législatifs et réglementaires adaptés, des mesures destinées à promouvoir et encourager l'investissement, ainsi qu'une main-d'œuvre pour l'avenir constituaient les éléments fondamentaux d'un tel cadre. Elle a souligné que les gouvernements devaient impérativement élaborer des politiques intégrées et visionnaires en matière de science, de technologie et d'innovation, tout en incitant les entreprises et les investisseurs à contribuer aux trois dimensions – économique, sociale et environnementale – du développement durable au moyen de politiques et de stratégies inclusives, ouvertes et participatives. Enfin, elle a mis l'accent sur les possibilités offertes par une collaboration régionale en matière de science, de technologie et d'innovation en Asie et dans le Pacifique pour permettre aux pays, quel que soit leur degré de développement, de mettre à profit les technologies à leur disposition et de développer une solide culture de l'innovation à l'échelon régional.

278. M. Tanveer Hussain (Pakistan) a déclaré que le programme national de recherche de son pays, élaboré à partir des contributions de scientifiques, d'ingénieurs, de chercheurs et de responsables politiques, avait défini 14 domaines prioritaires, parmi lesquels figuraient les changements climatiques et l'environnement.

279. M. Senevirathne (Sri Lanka) a présenté le programme mené par son pays intitulé Vision 2020, qui mobilisait 10 ministères en vue d'utiliser la science pour influencer les politiques et atteindre leurs objectifs à l'horizon 2020, la priorité étant accordée à la réalisation des objectifs de développement durable. Il a par ailleurs attiré l'attention sur le triple abattement fiscal, mesure incitative visant à stimuler la recherche-développement dans le secteur privé.

280. M. Suleimenov (Commission économique eurasiennne) a noté que la coopération régionale dans le domaine de la science, de la technologie et de l'innovation passait de plus en plus par des accords commerciaux régionaux et des accords internationaux d'investissement, mais qu'un équilibre entre les droits des investisseurs et les besoins des pays bénéficiaires était difficile à trouver. Il a mis l'accent sur le fait qu'il était nécessaire d'établir des régimes de droit de propriété intellectuelle solides mais moins bureaucratiques.

281. M. Chidambaram (Inde) a souligné que les pays de la région devraient promouvoir le développement des microentreprises et des petites et moyennes entreprises au niveau sectoriel en favorisant la formation de groupements et en les mettant en relation avec les scientifiques et universitaires disponibles à proximité. Il a par ailleurs fait valoir que la connectivité était un important facteur de promotion et d'exploitation de la science, de la technologie et de l'innovation, et a souligné l'intérêt des technologies spatiales pour le développement durable, notamment les applications pour la gestion des ressources naturelles telles que la cartographie des forêts, la gestion des bassins hydrographiques et la cartographie des zones de pêche.

282. M. Harutyunyan (Arménie) a relevé l'importance des fonds de capital-risque pour les jeunes entreprises et les chefs d'entreprise porteurs d'idées novatrices, en particulier dans les secteurs des technologies de l'information et de la communication et des technologies de pointe. Il a présenté plusieurs partenariats public-privé mis en place pour catalyser l'innovation et a souligné le rôle essentiel joué par un capital humain de grande qualité.

283. Les participants ont ensuite fait part de leurs points de vue sur le rôle à jouer par la CESAP en vue de tirer parti de la collaboration régionale en matière de science, de technologie et d'innovation.

284. M. Tanveer Hussain (Pakistan) a souligné qu'une approche intégrée et la collaboration seraient déterminantes pour éviter une dispersion des ressources liées à la science, la technologie et l'innovation. Il a également mis l'accent sur les avantages du partage des connaissances. Il a recommandé que la CESAP devienne la plateforme régionale de liaison entre les efforts déployés par les pays en matière de science, de technologie et d'innovation et ceux qui l'étaient à l'échelon mondial.

285. M. Senevirathne (Sri Lanka) a souligné que la coopération régionale en matière de science, de technologie et d'innovation était extrêmement importante. Il a recommandé que la CESAP soit chargée de

compiler les connaissances en matière de science, de technologie et d'innovation et de les diffuser auprès de tous les pays.

286. M. Suleimenov (Commission économique eurasiennne) a recommandé que la CESAP examine les règles de propriété intellectuelle établies à l'échelon régional pour veiller à ce que la protection de la propriété soit assurée de manière à permettre aux produits d'être commercialisés à un coût minime et le plus rapidement possible. Les règles nationales de protection de la propriété intellectuelle et les éléments liés à la propriété intellectuelle dans les accords commerciaux et les accords d'investissement seraient essentiels à cet égard. Il a recommandé que la CESAP s'attache aux questions relatives à la science, à la technologie, à l'innovation et à la propriété intellectuelle dans le domaine des accords commerciaux et d'investissement. Il a également recommandé l'adoption d'une approche plus pragmatique au moyen d'un fonds régional investissant dans les jeunes entreprises et dans les technologies innovantes qui franchissaient les frontières nationales ou étaient en mesure de relier les pays.

287. M. Chidambaram (Inde) a insisté sur le fait que la connectivité en ligne était un grand facteur d'égalisation et qu'elle devrait être à la base de l'innovation. Il a indiqué que la technologie numérique pouvait être utilisée pour créer un réseau de partage des connaissances en matière de science, de technologie et d'innovation, et il a recommandé que la CESAP joue un rôle de mise en relation entre scientifiques, spécialistes des technologies et innovateurs dans les États membres.

288. M. Harutyunyan (Arménie) a souligné l'importance de l'intégration et d'une compétitivité croissante de tous les pays pour leur permettre de travailler les uns avec les autres. Il s'est félicité de la décision de mener des activités en matière de science, de technologie et d'innovation dans le cadre de la CESAP et a déclaré que son pays était prêt et disposé à contribuer à ce nouveau programme de travail.

289. À sa 6<sup>e</sup> séance plénière, le 19 mai, la Commission a adopté la résolution 72/12 intitulée « Exploiter la science, la technologie et l'innovation pour un développement inclusif et durable en Asie et dans le Pacifique ».

## **Point 9 de l'ordre du jour**

### **Questions diverses**

#### **Élection des membres du Conseil d'administration du Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes**

290. Conformément au paragraphe 27 des statuts du Centre, la Commission a élu, outre la République islamique d'Iran, pays hôte, les pays suivants au Conseil d'administration du Centre pour la période allant de 2016 à 2019: Bangladesh; Cambodge; Macao (Chine); Népal; Pakistan; Philippines; Sri Lanka; et Turquie.

#### **Élection des membres du Conseil d'administration de l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique**

291. Conformément au paragraphe 9 des statuts du Centre, la Commission a élu, outre le Japon, pays hôte, les pays suivants au Conseil d'administration du Centre pour la période allant de 2016 à 2019: Chine;



Fédération de Russie; Inde; Pakistan; Philippines; République de Corée; et Vanuatu.

**Point 10 de l'ordre du jour**

**Adoption du rapport de la Commission**

292. Le rapport de la Commission sur sa soixante-douzième session (E/ESCAP/72/33) a été adopté à l'unanimité à sa 6<sup>e</sup> séance plénière, le 19 mai 2016.

---